

# Projet d'agglo

franco-valdo-genevois



Voie Verte d'Agglomération  
Etude de faisabilité

**AU FIL DE L'ARVE**  
**La promenade des sports et la ripisylve**

Novembre 2010

# AU FIL DE L'ARVE

## La promenade des sports et la ripisylve

### SOMMAIRE

<b>Présentation</b>	<b>3</b>
<b>Variante A</b>	<b>4</b>
<b>S51A. Bois de la Bâtie</b>	<b>7</b>
<b>S52A. Equipements à quai</b>	<b>10</b>
<b>S53A. Le Quai et la ripisylve</b>	<b>12</b>
S531A. Quai des Vernets	12
S532A. Quai du Cheval Blanc	14
<b>S54A. Promenades aménagées</b>	<b>16</b>
S541A. Promenade des Orpailleurs	16
S542A. Plaine des sports	18
<b>Variante B</b>	<b>20</b>
<b>S54B. Promenades aménagées</b>	<b>21</b>
S541B. Promenade des Orpailleurs	21

### Annexe - plans du foncier



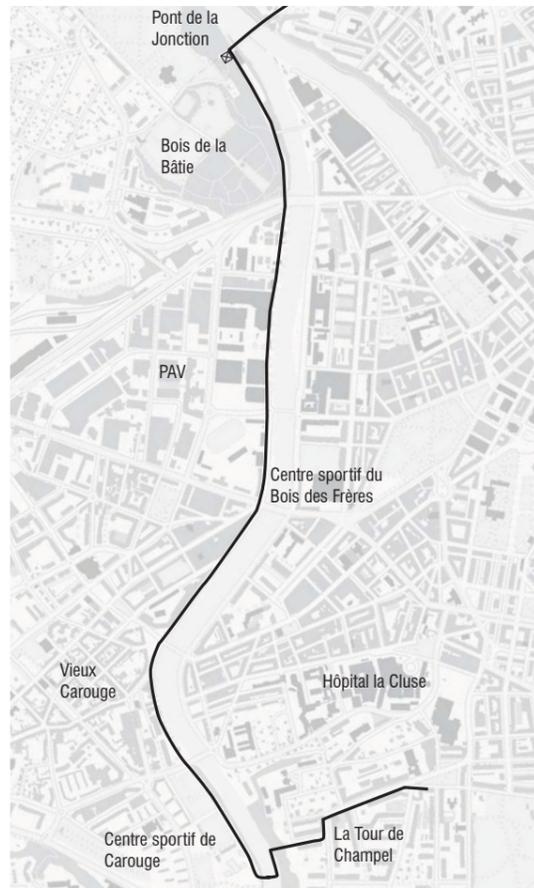
## SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE

### La promenade des sports et la ripisylve

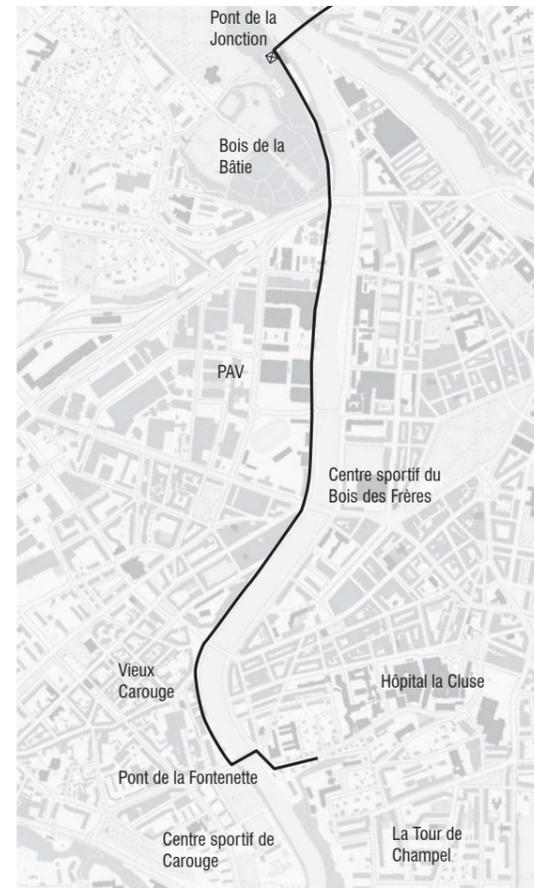
#### Présentation

Séquence marquée par le fait de longer la rivière de l'Arve tout en traversant la partie la plus centrale de la ville de Genève. Jouer le contraste entre un maximum d'urbanité et un maximum de naturalité. D'un côté on accentuera le côté promenade urbaine et sportive (une séquence qui permet de donner accès à la «Plaine des sports» développée côté Carouge et au Bois de la Bâtie côté Vernier). De l'autre on accentuera le côté nature des bords de l'Arve (une séquence qui permet de redonner à la ripisylve une valeur de continuité écologique majeure, au cœur de la ville). La séquence est bornée par le projet de deux ascenseurs urbains, enrichis des deux écofolies majeures du tracé, qui révèlent de manière emblématique la rupture géomorphologique la plus forte du territoire que la VVA traverse (la rupture entre la plaine et les plateaux).

Dans la sous-séquence S5A, la variante A correspond aux variantes A et B de la séquence 6 (Les parcs de Champel) et la variante B correspond aux variantes C, D et E de la séquence 6 (Les parcs de Champel)



**Variante A**



**Variante B**

#### Etudes à coordonner

- MASTER-PLAN du Bois de la Bâtie
- Projet Praille Acacias Vernets (PAV)
- Projet de restauration du Pont de Carouge
- Plan Directeur du Quartier Fontenette
- Projet de la passerelle CEVA (bureau BMS)
- Voie verte PACA Genève/Bernex/Saint Julien

**SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE**  
**La promenade des sports et la ripisylve**  
**Variante A**

Noeud 4. Le Pont de la Jonction

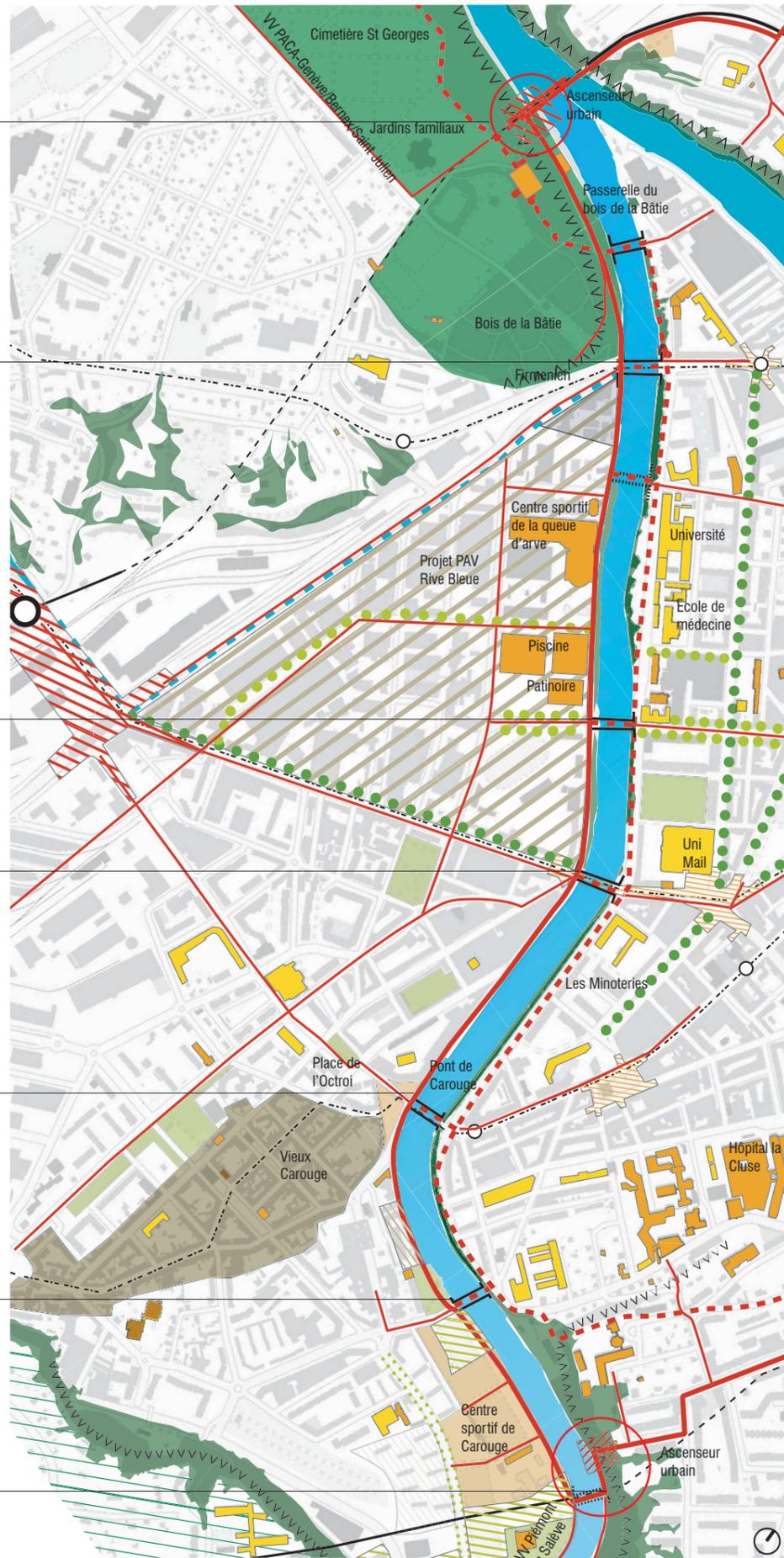
S 51.  
Bois de la Bâtie

S 52.  
Equipements à quai

S 53.  
Le Quai et la ripisylve

S 54.  
Promenades aménagées

Noeud 5. Le «Balcon» de Champel



**Synthèse d'aménagement**

**Degré de priorité**

- ① : court terme
- ② : moyen terme
- ③ : long terme

**Existant**

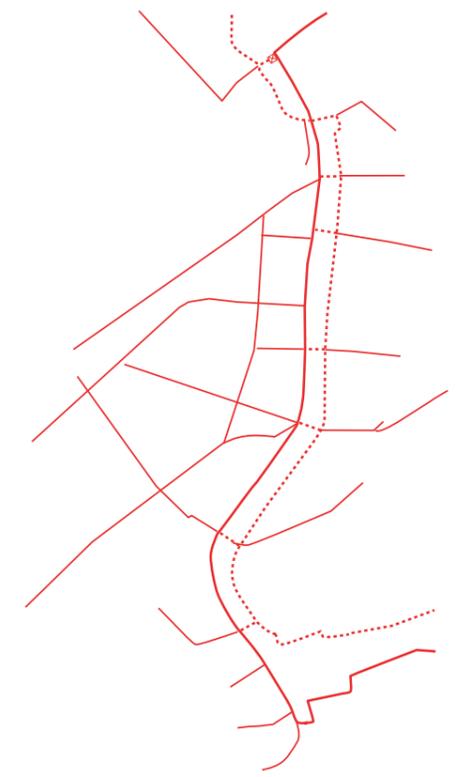
- Ecoles
- Bâtiment public
- Parc public / Zone de verdure
- Espace public
- Vieux centre
- Alignement majeur
- Falaise

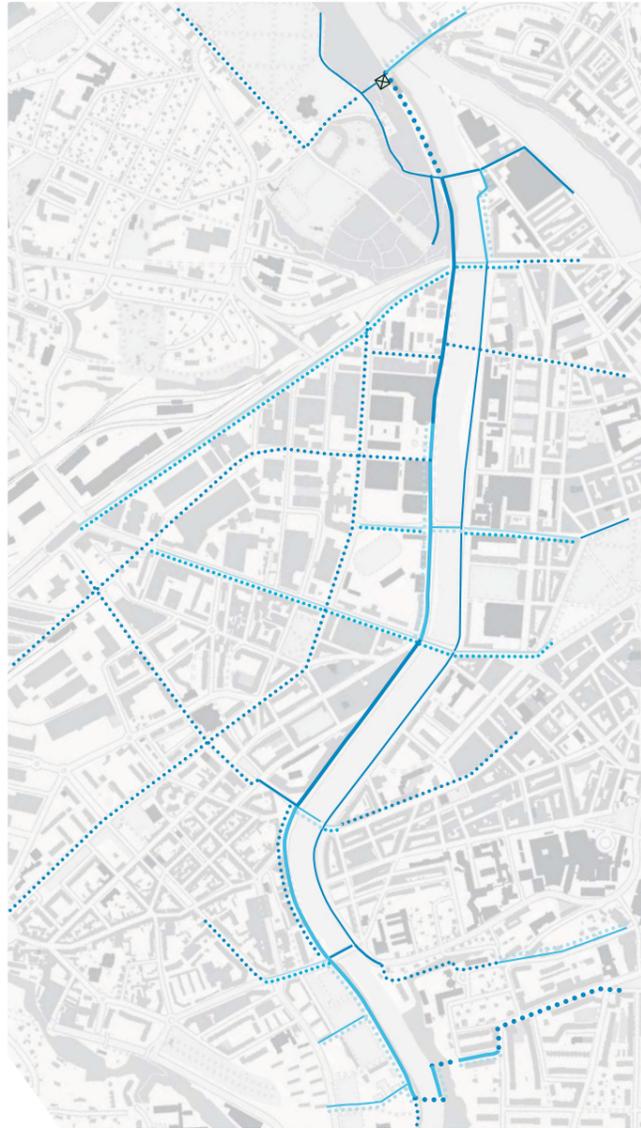
**Projet**

- Espace public majeur
- Espace public
- Parc projeté
- Restructuration urbaine / Extension urbaine
- Extension zone d'activité
- Renforcement des bvd plantés structurants
- Passerelle projetée
- Noeud séquentiel (programme 'Ecofolie')
- Lignes CEVA + Tram / Arrêt tram et train
- Ligne CEVA souterrain
- Ligne tram horizon 2020

**Le tracé**

- Voie majeure (axe principal)
- 'Contre allée' (itinéraire bis)
- Dendrite (desserte locale)

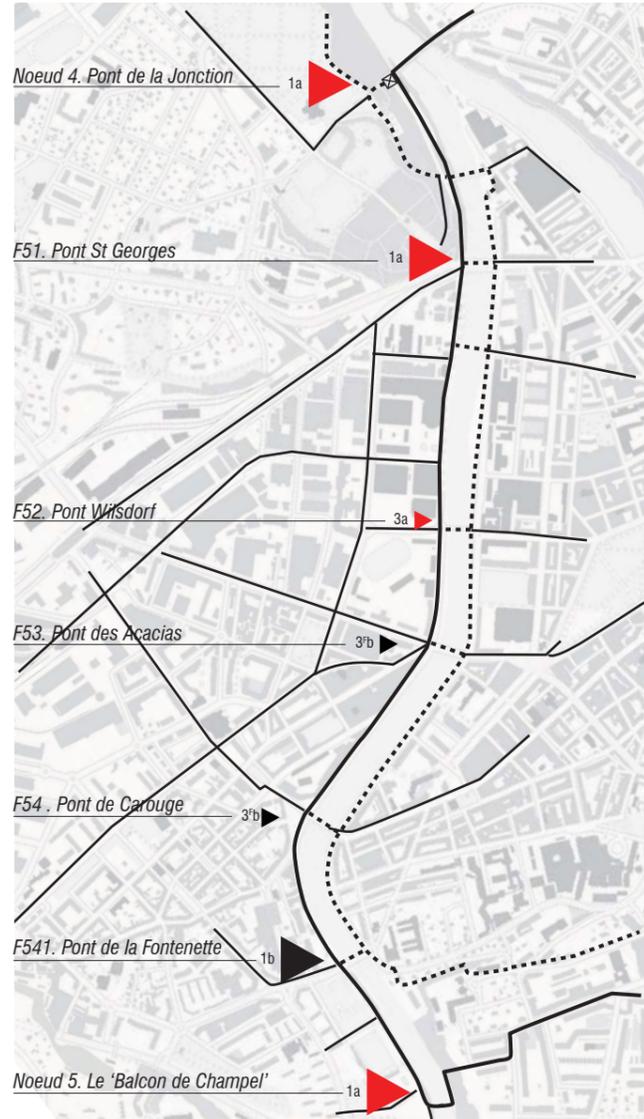




**Les fonctions**

- Existant
- vélo + piéton
  - piéton
  - vélo
- A créer
- vélo + piéton
  - piéton
  - vélo

**Synthèse trafic**



**Les franchissements**

- | Typologie de franchissement | Situation      |
|-----------------------------|----------------|
|                             | Urgente (a)    |
|                             | Singulière (b) |
|                             | Type (c)       |



**Suppression du stationnement TI :**

- 1 à 10 places
- 11 à 20 places
- 21 à 30 places

**Bilan stationnement :**  
-100 places T1  
-13 places 2R



**Modification de l'exploitation de la voirie :**

- calibrage (largeur de la voirie)
- présélection (suppression)
- voie de bus (suppression)

# SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE

## La promenade des sports et la ripisylve

### Variante A

Noeud 4. Le Pont de la Jonction

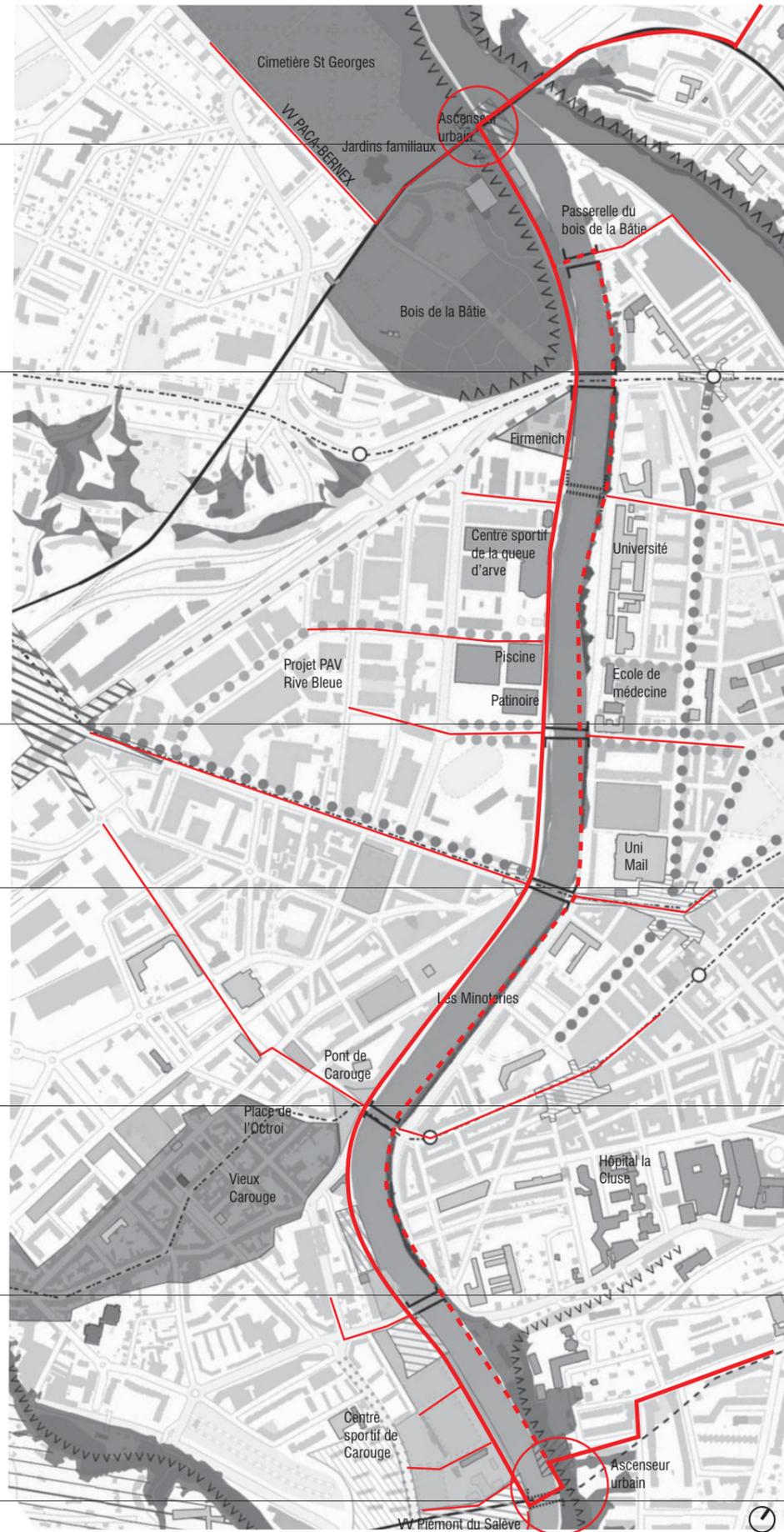
S 51. Bois de la Bâtie

S 52. Equipements à quai

S 53. Le Quai et la ripisylve

S 54. Promenades aménagées

Noeud 5. Le «Balcon» de Champel



1 a Noeud 4. Pont de la Jonction

1 a F51. Pont Saint Georges

3 a F52. Pont Wisdorf

3<sup>F</sup> b F53. Pont des Acacias

3<sup>F</sup> b F54. Pont de Carouge

1 b F541. Pont de la Fontenette

1 a Noeud 5. Le «Balcon» de Champel

Plan de situation

Franchisements

#### Les franchisements

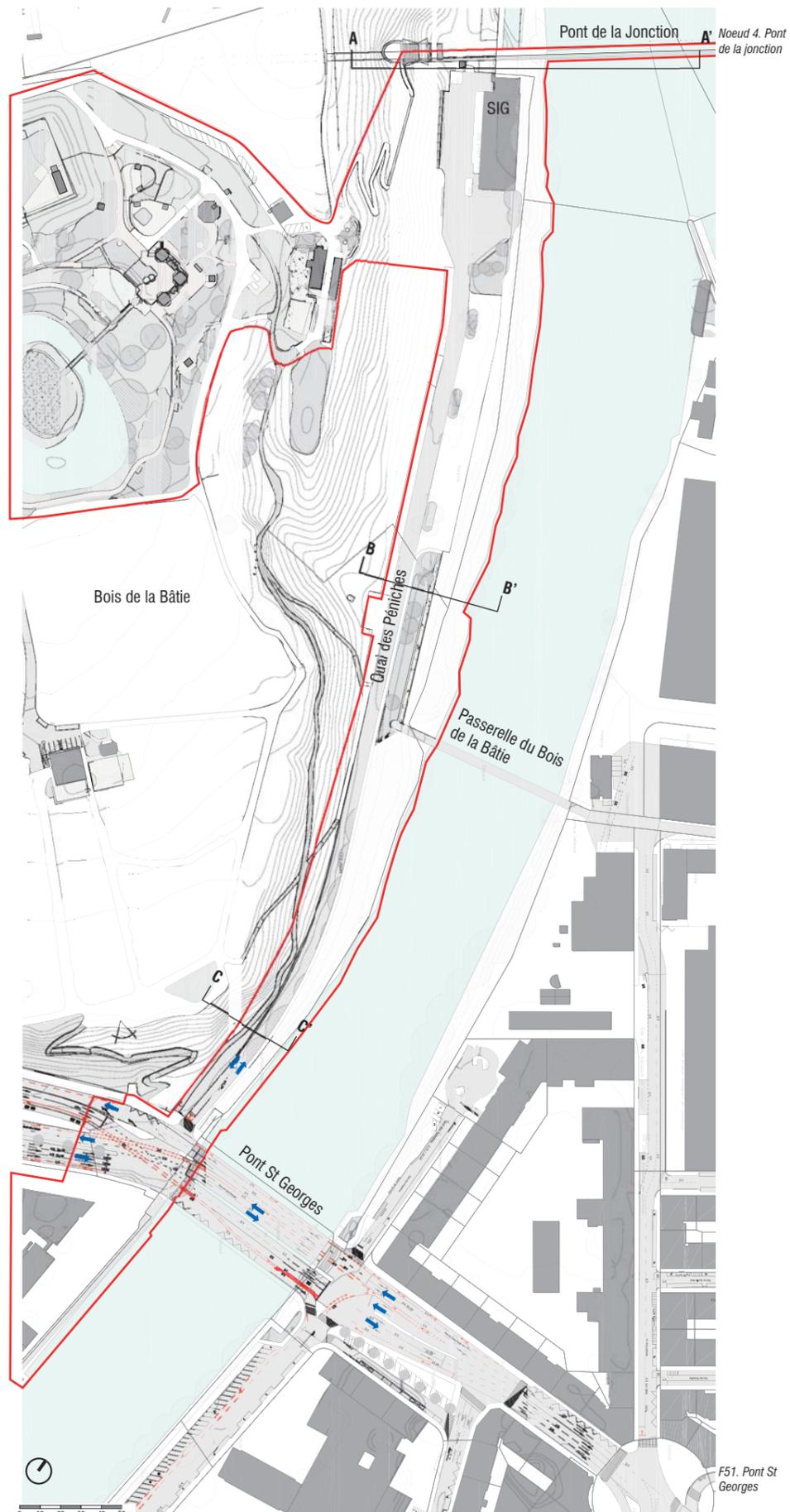
Typologie de franchissement	Situation
Franchissement type 1	Urgente (a)
Franchissement type 2	Singulière (b)
Franchissement type 3	Type (c)

#### Degré de priorité

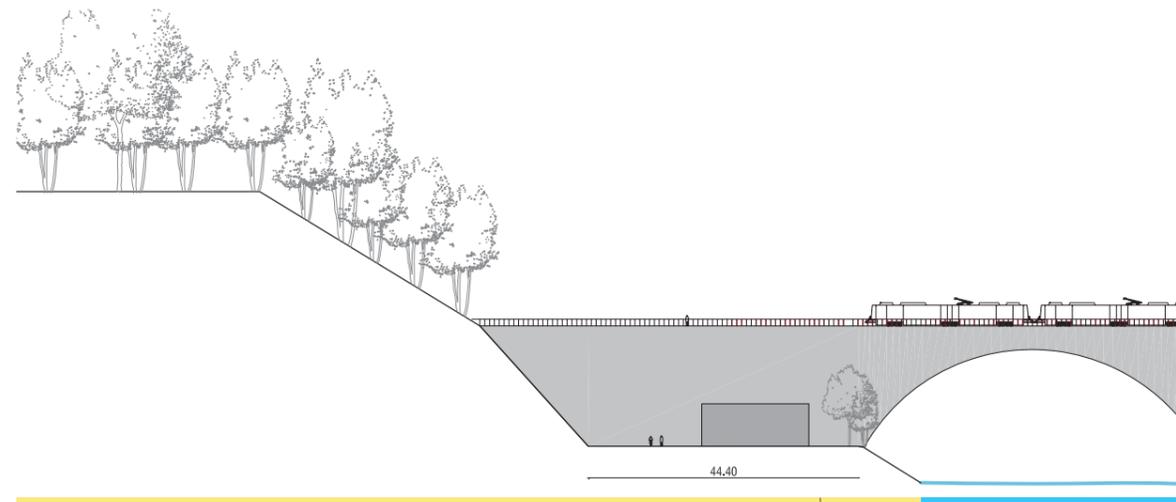
- ① : court terme
- ② : moyen terme
- ③ : long terme

#### Légende

- Voie majeure (axe principal)
- 'Contre allée' (itinéraire bis)
- Dendrite (desserte locale)
- Noeud séquentiel (programme 'Ecofolio')
- Bâtiment public
- Espace public projeté



Emprise dans l'existant



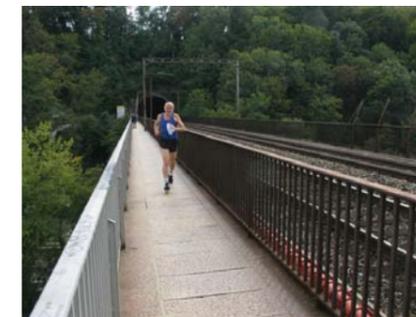
Bois de la Bâtie  
**Coupe élévation AA' 1/500**  
Pont de la Jonction



Bois de la Bâtie  
**Coupe BB' 1/500**  
Quai des Péniches



Bois de la Bâtie  
**Coupe CC' 1/500**  
Quai des Péniches



Pont de la Jonction



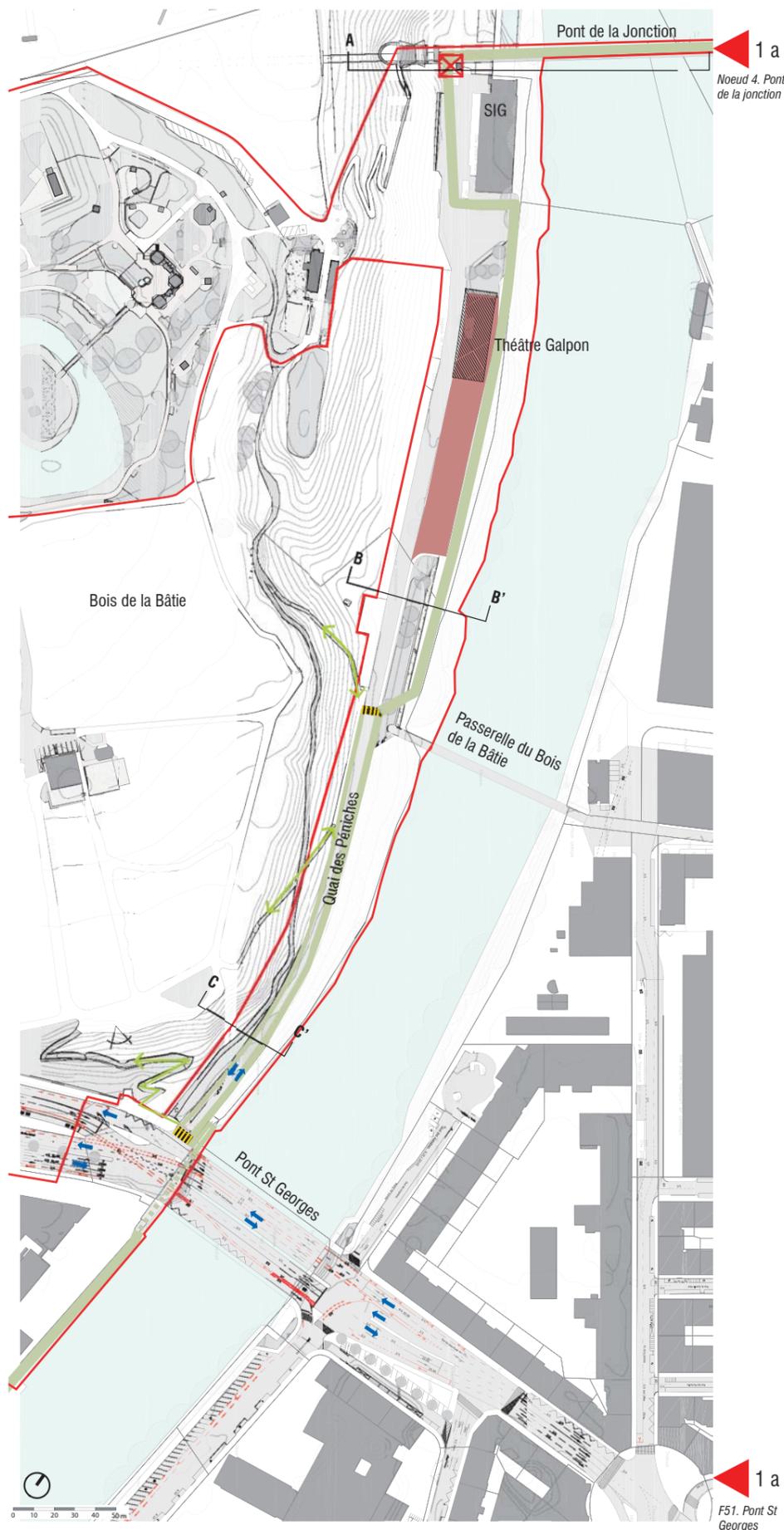
Pont de la Jonction



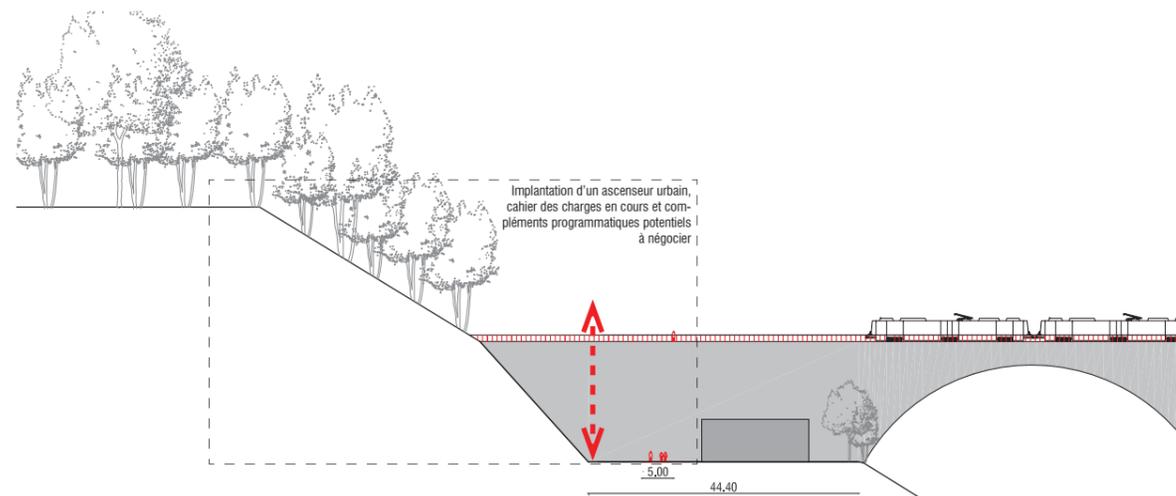
Bois de la Bâtie

- Légende**
- Périmètre de pertinence
  - ⇄ Sens de circulation
  - Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

## SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE S51A. Bois de la Bâtie



### Principes d'aménagement



Bois de la Bâtie  
**Coupe élévation AA' 1/500**  
Pont de la Jonction



Bois de la Bâtie  
**Coupe BB' 1/500**  
Quai des Péniches (cf. projet Théâtre Galpon)



Bois de la Bâtie  
**Coupe CC' 1/500**  
Quai des Péniches  
Option souhaitée

Bois de la Bâtie  
**Coupe CC' 1/500**  
Quai des Péniches  
Option minimale

### Parti

Création d'un ascenseur urbain (piéton-vélo) faisant le pendant de l'ascenseur de Champel à l'autre bout de la séquence du fil de l'Arve. Revalorisation de l'accessibilité vélo-piétonne au Bois de la Bâtie par un aménagement de la route des Péniches et renforcement du contraste entre la rivière et le bois (estompage de la rupture créée par la route, réduction gabarit, VVA sous bois).

**Contraintes.** Négociation du raccord entre les niveaux haut (accès direct Bois de la Bâtie), niveau moyen (couplage potentiel avec pont de la Jonction, accroche tunnel, etc., cf. projets PACA) et niveau bas (stockage et évacuation des déchets par transport fluvial). Démarche programmatique complémentaire pour ascenseur (écofolie, une Maison du déchet, info, visite, ...). Conflit d'usage avec l'accès camions-déchets sur la route des Péniches. Redistribution et requalification des surfaces de parking existantes aux abords de la passerelle (employés des TPG). Négociation du raccord au Pont Saint-Georges route de Chancy: élargissement du quai des Péniches côté ripsylvie (coupe CC' option souhaitée) dans le cadre de l'étude technique. Respect des législations en matière des rives de l'Arve et de la loi sur les forêts.

Pour l'accrochage de l'ascenseur sur le pont négociations foncières avec les CFF

### Enjeux ou potentiels

**Enjeux.** Maintien et extension de la ripsylvie naturelle. Réduction corrélative de l'emprise de la route au strict nécessaire pour l'accès camion. Positionnement de la VVA côté Arve, en arrière d'une bande de terrain boisée pouvant réintégrer les surfaces de parking dans la continuité végétale entre le Bois de la Bâtie et le bord de l'Arve. Raccord au passage inférieur du Pont Saint-Georges. Raccord et contournement de la «Maison du Déchet»

**Potentiels.** Programme Ecofolie à promouvoir + opportunités orientations PACA pour l'ascenseur. Lien avec le projet du Théâtre Galpon.

### Trafic

#### Caractéristiques. Quai des Péniches.

- Le gabarit actuel (réseau de quartier - chaussée ~6.5 m bidirectionnel et trottoir ~1.5 m côté Nord) ne permet pas l'aménagement de la VVA sans une modification sensible de la voirie.
- Option souhaitée : dissociation de la VVA et de la route (le report de la circulation piétonne sur le tracé de la VVA nécessite un élargissement sur les rives de l'Arve). Le gabarit de la circulation TI + Poids lourds est conservée.
- Option minimale : le maintien du trottoir existant, l'aménagement de deux bandes cyclables au niveau de la chaussée (2 x 1.2 m), ainsi que la réduction de la vitesse autorisée sur le quai des péniches, pourraient s'avérer une option acceptable.
- F51. Franchissement du Pont St Georges, de la route de Chancy (réseau primaire) et de la route des Jeunes (réseau primaire). Au vu des charges de trafic importantes sur les axes du réseau primaire précités, tant au niveau des TP que des TI, il paraît plus judicieux d'emprunter le passage existant sous le pont (1a).

### Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

### Franchissement

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

Connexions avec les Bois de la Bâtie

- Ville de Genève
- DP Communal
- DP Cantonal
- Etat de Genève, Privé
- Etat de Genève COP, Privé
- Privé
- Dépendance
- Hôpital, Privé
- Commune, Privé

(cf. plan foncier de la Ville de Genève)

### Trafic

**Complément.**

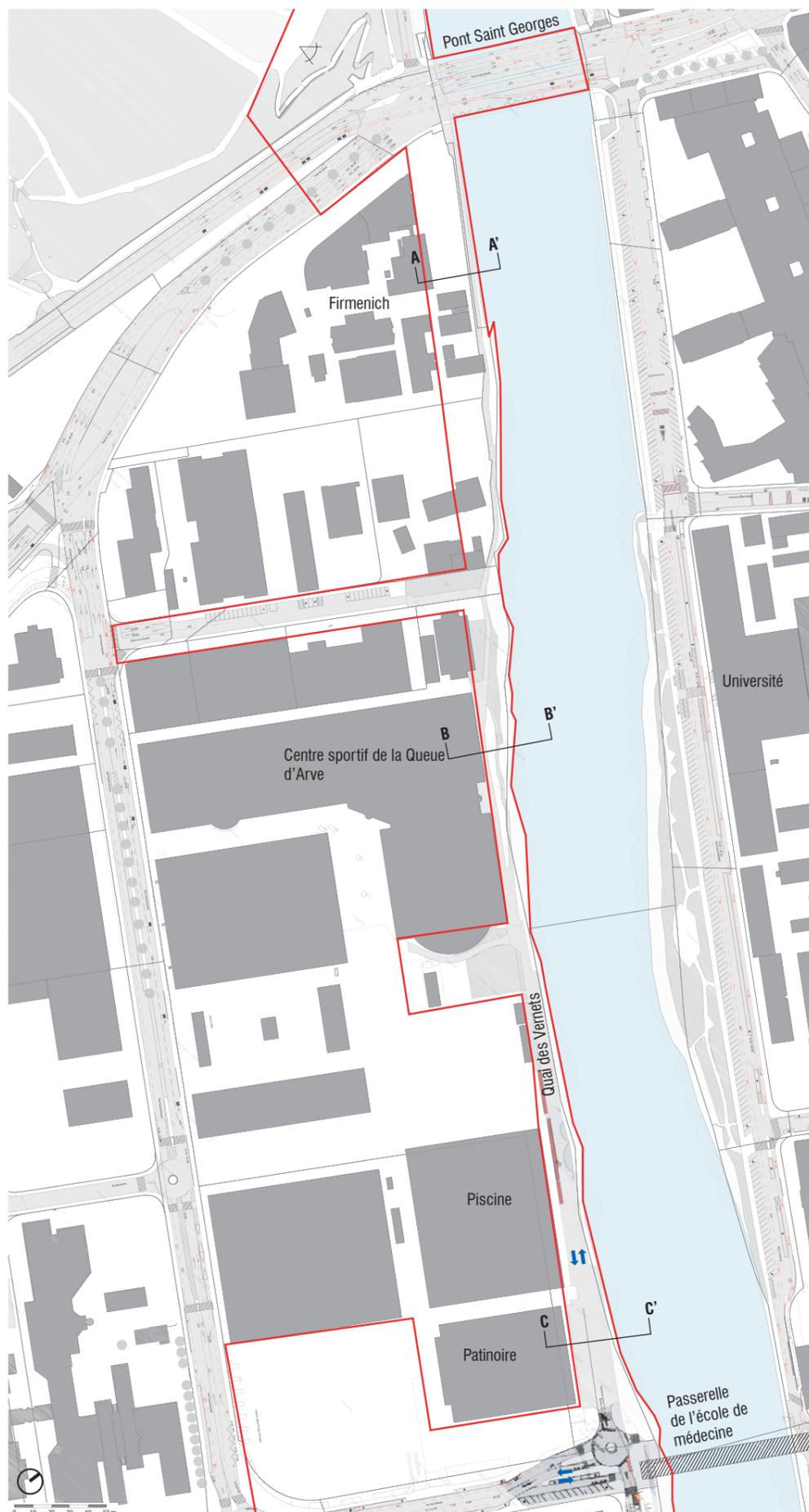
- Urgence. Avec le chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), les travaux sur le Pont St-Georges devraient être prétexte à une requalification du passage sous le pont (1a).

**RECOMMANDATIONS**

Le gabarit du quai des Péniches ne permettant pas l'inscription de la VVA dans ses dimensions de base (5 m.), l'alternative proposée garantit la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes, compte tenu de l'usage particulier de cet accès à la plateforme de traitement des déchets. Le réaménagement du passage sous le Pont St-Georges doit répondre aux mêmes exigences.

A coordonner avec le MASTER-PLAN du Bois de la Bâtie

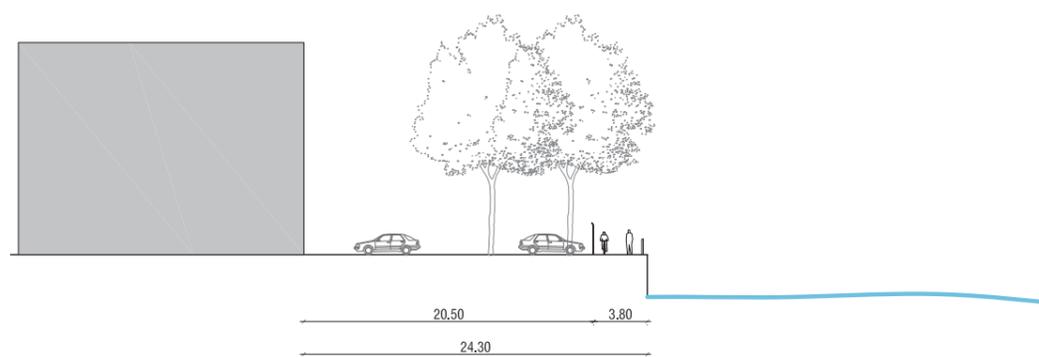
SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE  
S52A. Equipements à quai



F51. Pont St Georges

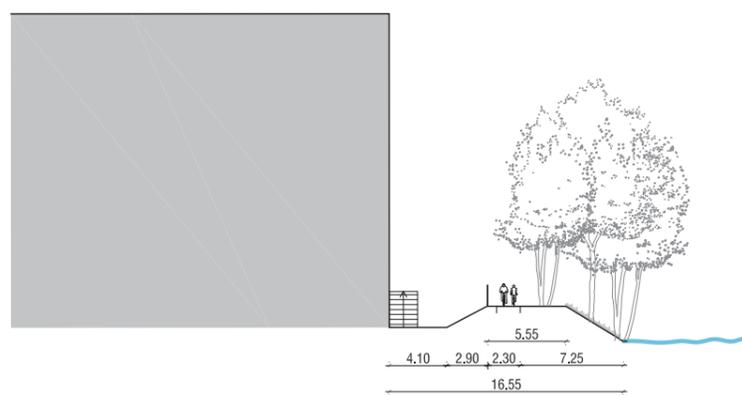
F52. Passerelle de l'école de médecine

Emprise dans l'existant



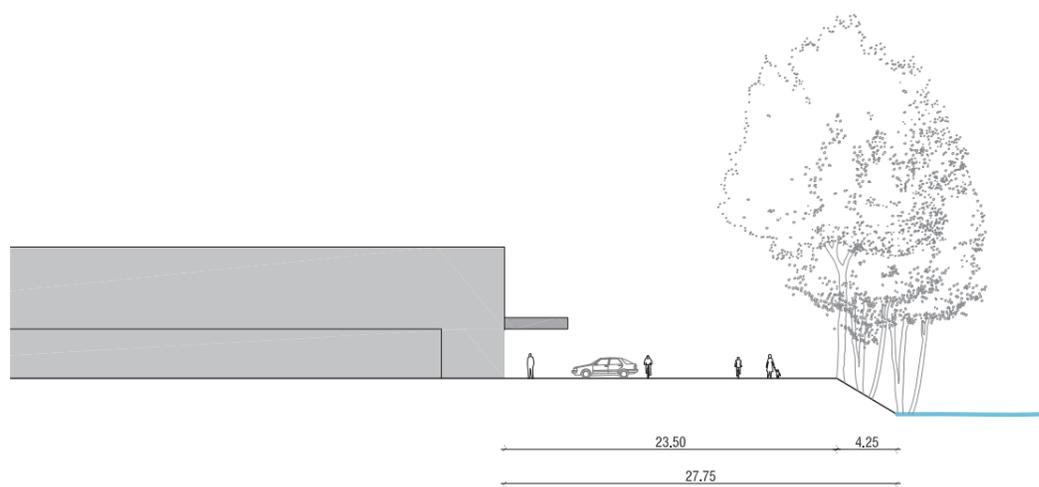
Firmenich  
Coupe AA' 1/500  
Firmenich

Cadastre forestier à déterminer



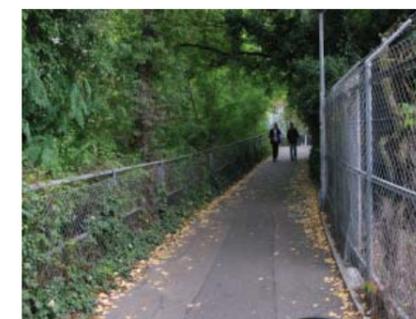
Centre sportif de la Queue d'Arve  
Coupe BB' 1/500  
Centre sportif de la Queue d'Arve

Cadastre forestier à déterminer



Patinoire  
Coupe CC' 1/500  
Patinoire

Cadastre forestier à déterminer



Firmenich



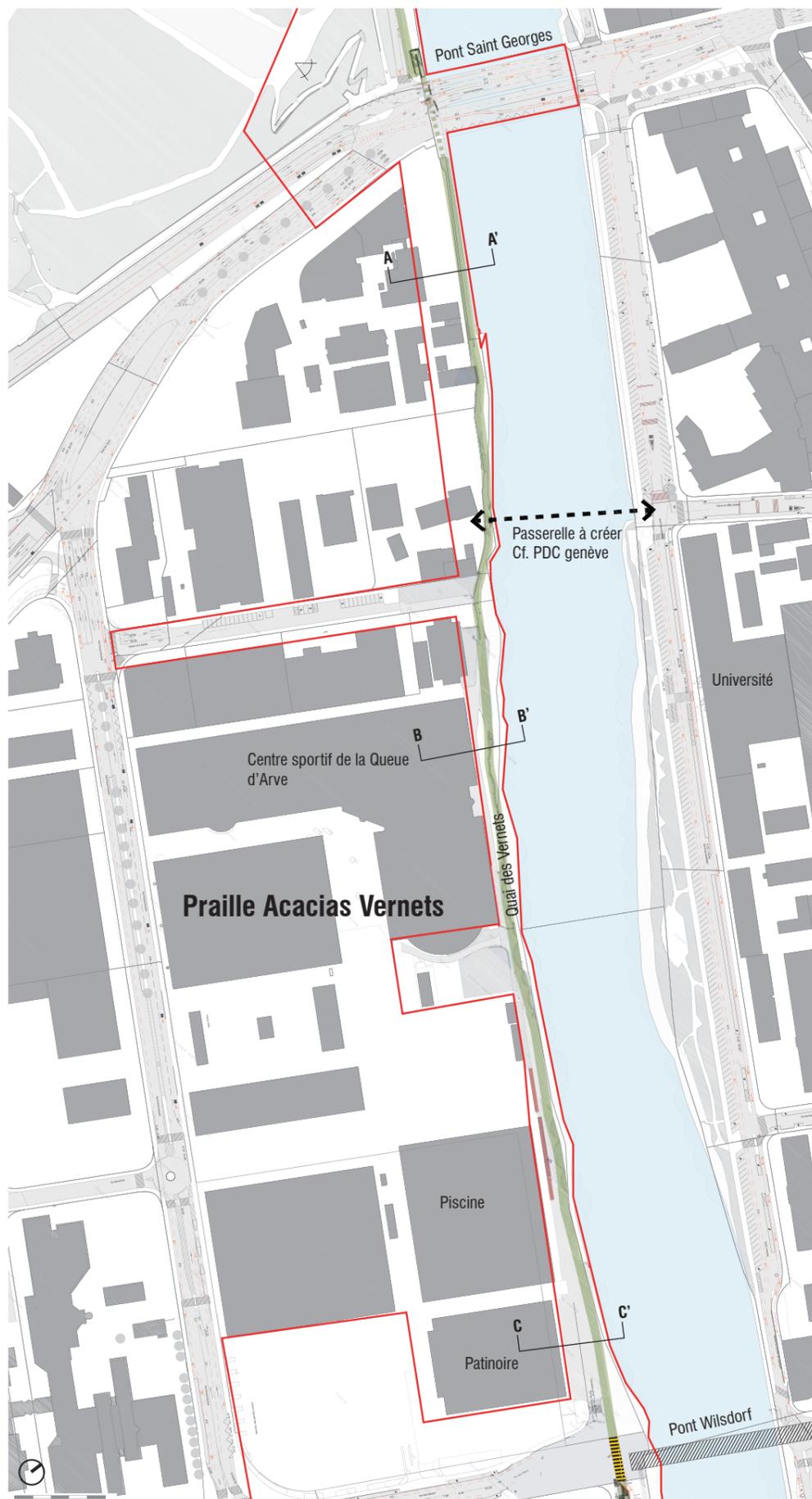
Centre sportif de la Queue d'Arve



Patinoire et piscine

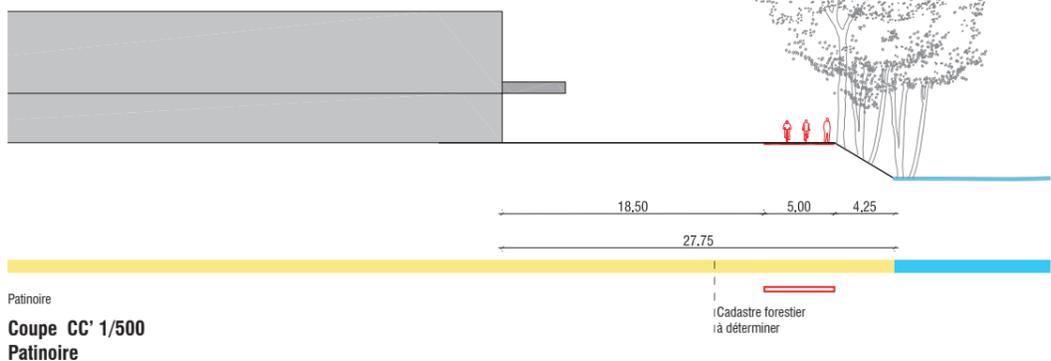
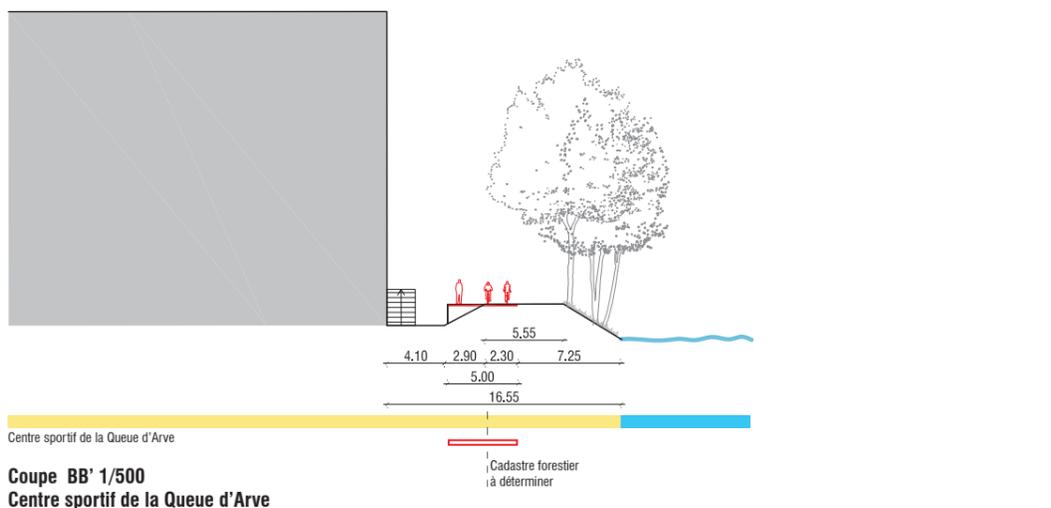
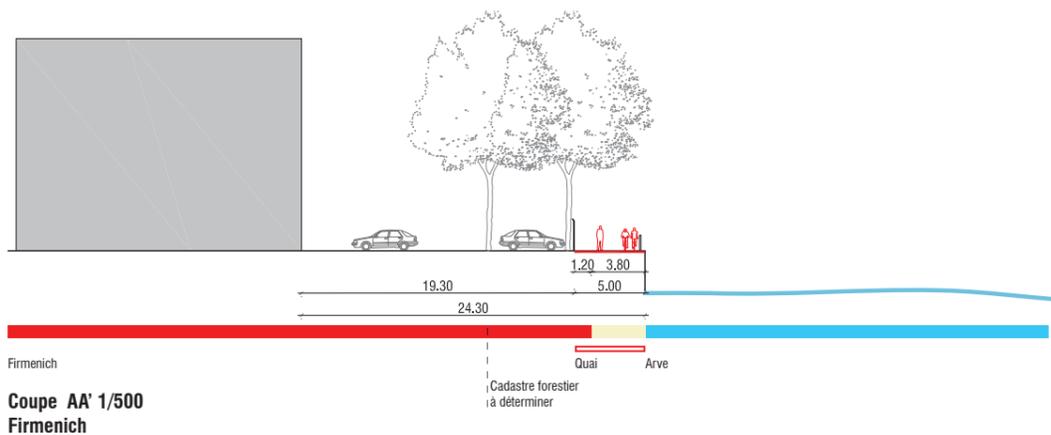
- Légende**
- Périmètre de pertinence
  - ⇕ Sens de circulation
  - Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

## SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE S52A. Equipements à quai



1 a

F51. Pont St Georges



### Parti

Donner une unité d'ambiances entre les deux ponts et une identité au projet «Rive bleue» du PAV, tout en tirant parti, à échelle plus fine, de la variation d'ambiances de trois secteurs : Firmenich, Queue d'Arve, Piscine patinoire.

**Contraintes.** Négociations foncières à prévoir avec la parcelle Firmenich pour reconquérir une bande plus large (partie la plus étroite du chemin actuel) et pour «mettre à quai» le nouveau quartier (articulation d'espaces publics de qualité dans le rapport aux berges). Négociation du passage devant le centre sportif de la Queue d'Arve en tenant compte de l'emprise du cadastre forestier. En cas d'échec, étude pour la réalisation d'un ouvrage côté berge sous réserve des contraintes liées au cadastre forestier.

### Enjeux ou potentiels

**Enjeux.** Renforcement de la continuité fonctionnelle et des ambiances du bord de l'Arve. Connexions en dendrites aux projets MD du PAV.

**Potentiel.** Reconversion de la parcelle Firmenich. Articulation avec le projet de passerelle. Reconquête, à négocier avec le PAV, de dents creuses pour la création d'espaces publics végétalisés complémentaires perpendiculaires à la rive

### Trafic

#### Caractéristiques.

- Le Quai des Vernets étant un site propre piéton et cyclable, l'aménagement de la VVA sur ce tronçon n'engendre aucun impact sur le trafic.
- Le gabarit du cheminement, qui varie de 4m à 20m entre le Pont St-Georges et le Pont Hans-Wilsdorf, ne permet pas toujours l'inscription de la Voie Verte dans ses dimensions de base (5m). Des aménagements en lien avec les gabarits disponibles devront donc être proposés.
- F52. La traversée de la rue Hans-Wilsdorf (réseau secondaire) devra être totalement aménagée et comprendre à la fois une bande cyclable et un passage piéton (3a).

#### Complément.

- À court terme, la construction du Pont Hans-Wilsdorf (mise en service au printemps 2012) et le réaménagement de la rue de l'École de Médecine et de la rue Hans-Wilsdorf devront prendre en compte les aménagements liés à la Voie Verte.
- À plus long terme, le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), et notamment le déménagement de l'entreprise Firmenich, offriront des possibilités d'élargissement du gabarit de la VVA sur ce tronçon.

### RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la VVA n'engendre aucun impact sensible sur la circulation dans ce secteur. Les projets connexes planifiés à court ou long terme devront, en amont, tenir compte des contraintes et des opportunités liées à son implantation.

A coordonner avec le projet Praille Acacias Vernets (PAV)

#### Légende

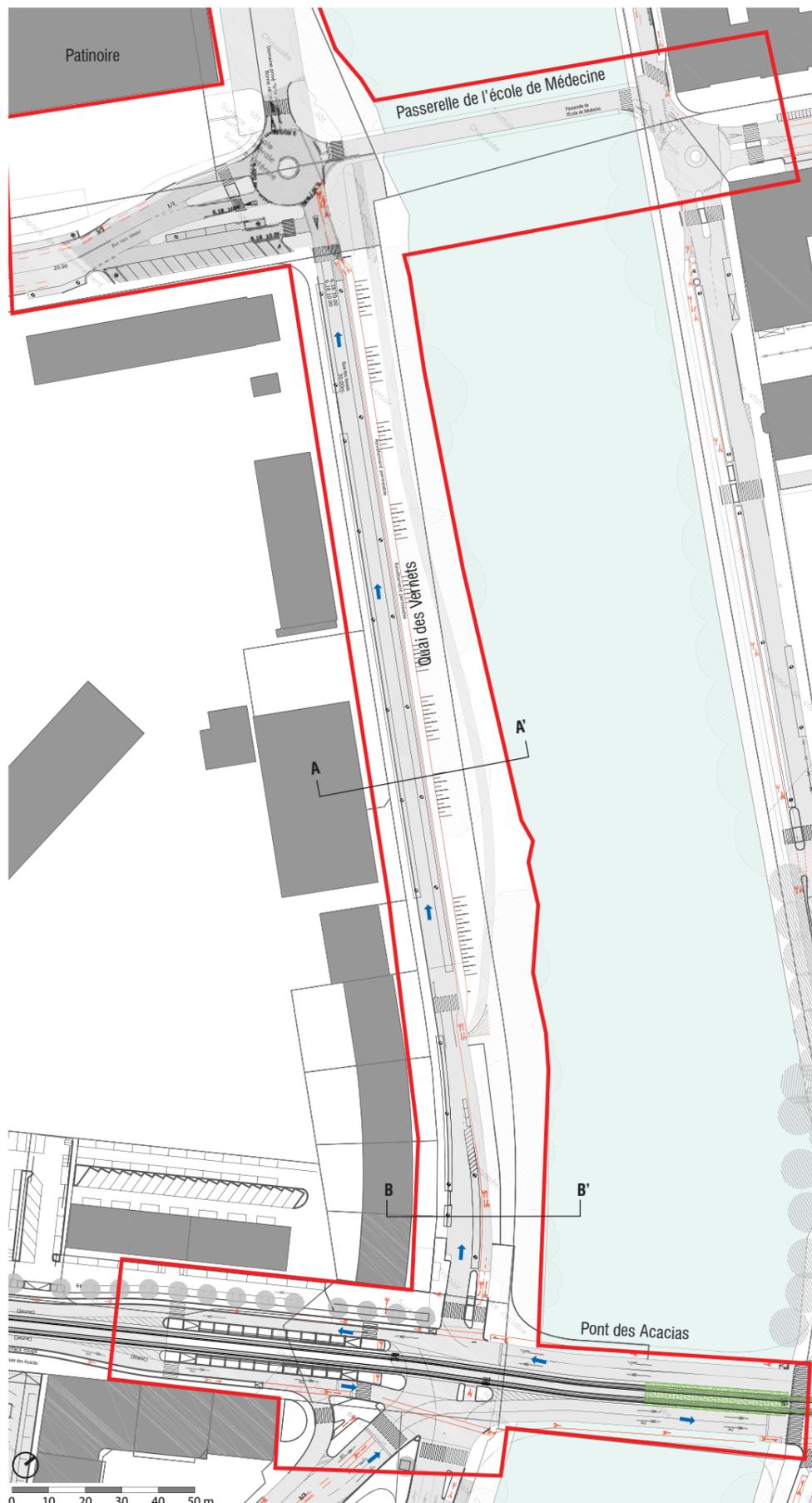
- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

- Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

#### Franchissement

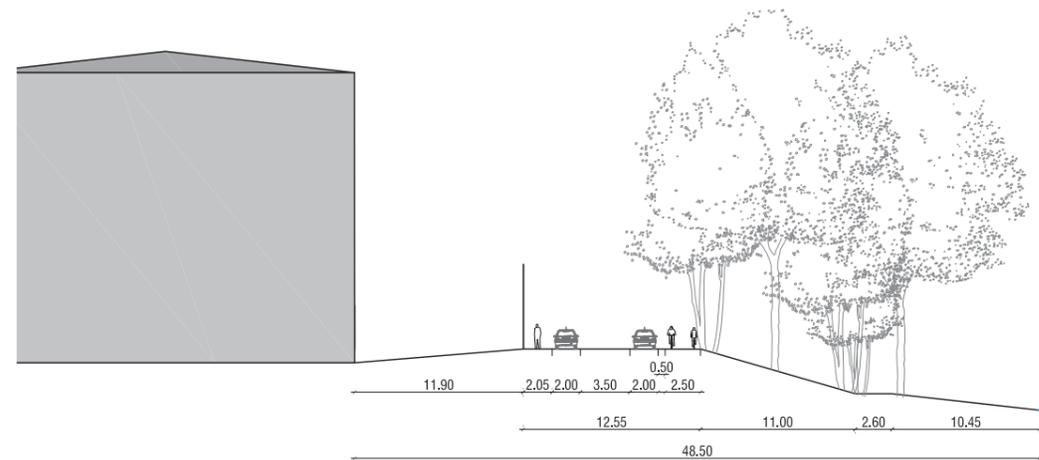
- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

**SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE**  
**S53A. Le Quai et la ripisylve**  
**S531A. Quai des Vernets**

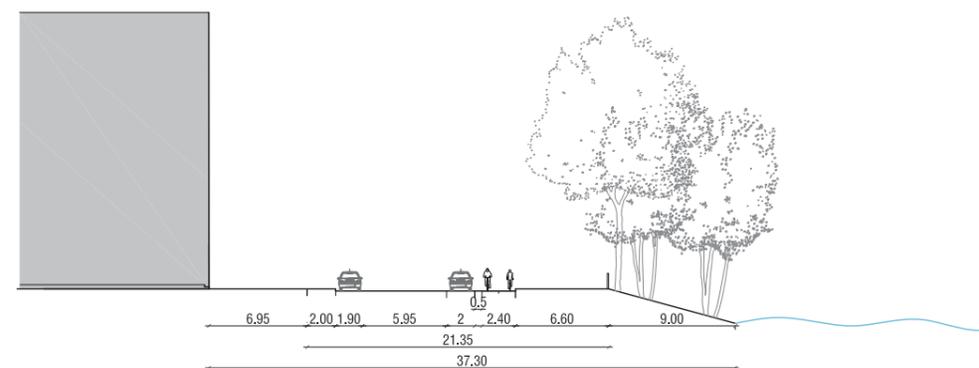


F52. Passerelle de l'école de médecine

F53. Pont des Acacias



Bâtiment sportif  
 Quai des Vernets  
 Chemin en bord de rive  
 Cadastre forestier à déterminer



Logements  
 Quai des Vernets  
 Berge de l'Arve  
 Cadastre forestier à déterminer



Quai des Vernets



Chemin en bord de rive



Espace de stationnement

- Légende**
- Périmètre de pertinence
  - ⇄ Sens de circulation
  - Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

**Emprise dans l'existant**

## SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE

### S53A. Le Quai et la ripisylve

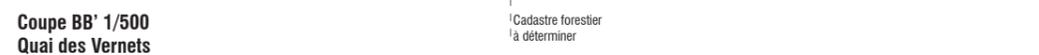
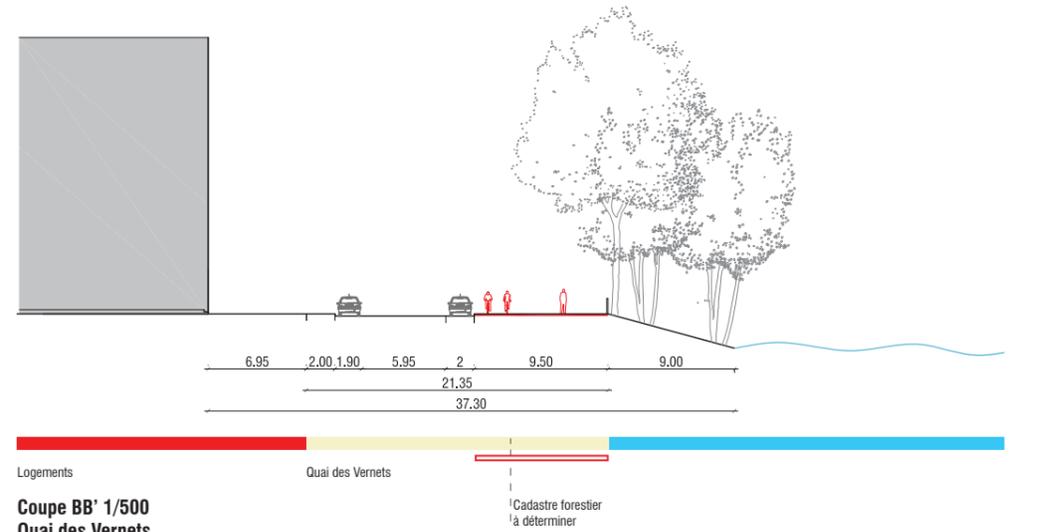
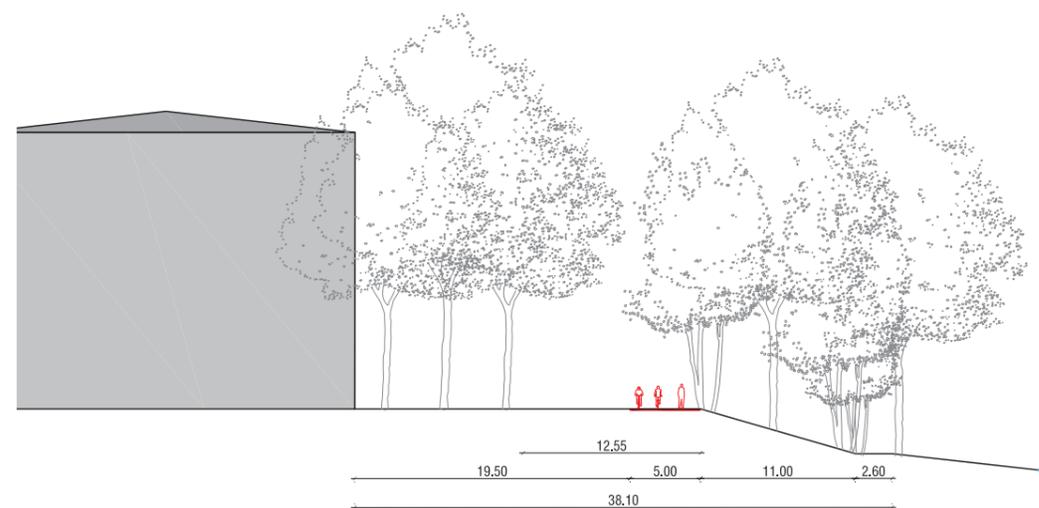
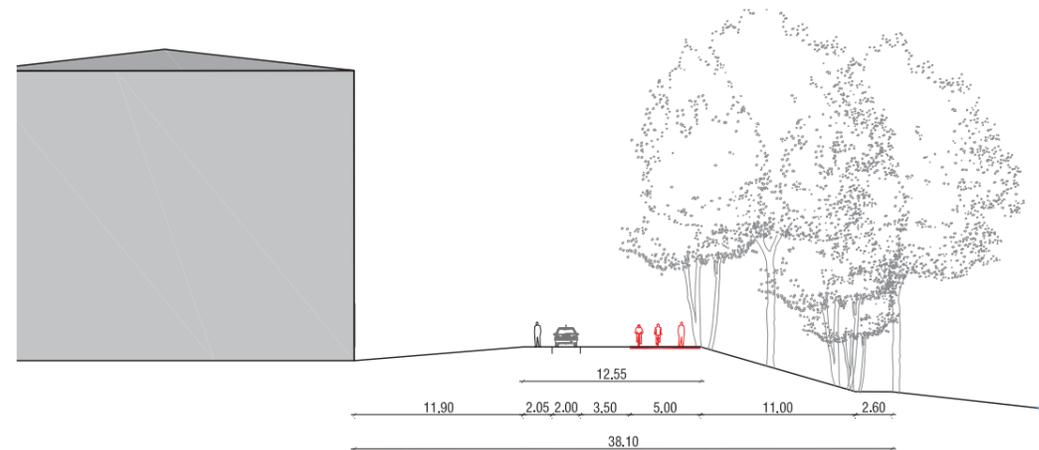
### S531A. Quai des Vernets



3 a  
F52. Pont Wilsdorf

3 f b  
F53. Pont des Acacias

## Principes d'aménagement



## Parti

«Reconquête Mobilité Douce» du Quai des Vernets, en deux étapes : 1. Bande de roulement et de cheminement sur le côté nord du quai des Vernets ; 2. Réaménagement piéton vélo, en fonction du projet de densification du quartier, des espaces publics côté sud.

**Contrainte.** Suppression d'une ligne de stationnement + traitement du franchissement Acacias (étape 1). Suppression et détournement de la circulation (étape 2).

## Enjeux ou potentiels

**Enjeu.** Préparer un «quai urbain» permettant de valoriser le caractère quasi sauvage de la rive de l'Arve, en vue de la transformation à venir du quartier. Synchronisation de l'étape 2 avec le projet PAV de densification et de logements

**Potentiel.** Renforcement du caractère naturel et du volume de la ripisylve. Dégauchement d'un espace public majeur de déambulation face à un quartier nouveau de forte densité.

## Trafic

### Caractéristiques.

- Le gabarit du quai des Vernets entre le Pont Hans-Wilsdorf et le Pont des Acacias (réseau secondaire à sens unique) permet l'aménagement de la VVA sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Néanmoins, afin de garantir un gabarit de chaussée suffisant pour maintenir le trafic sur cet axe, des places de stationnement devront être supprimées.
- Stationnements: Etape 1 : - 48 places TI, - 13 places 2 roues.
- F53. Au vu des charges de trafic qui caractérisent le carrefour Vernets-Cheval-Blanc-Acacias-Caroline, la création d'une traversée piétonne supplémentaire dans l'axe du tracé VVA est actuellement difficilement envisageable : l'aménagement d'un îlot central pour piétons diminuerait la distance de stockage au feu des véhicules en sortie de ville dans un contexte déjà problématique. Néanmoins, un franchissement cyclable rectiligne et une traversée piétonne indirecte en lien avec l'interface TC pourraient subsister. Une régulation des feux de circulation plus favorable aux modes doux devrait être étudiée.

### Complément.

Le franchissement de la route des Acacias (3'f) devra faire l'objet d'une étude spécifique, en adéquation avec les contraintes de circulation TI et TC. Etape 2. A plus long terme, la piétonisation totale du quai des Vernets pourrait offrir à la VVA des possibilités d'aménagement plus intéressantes.

### RECOMMANDATION

L'aménagement de la VVA sur ce tronçon du quai des Vernets n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation, mais la problématique du stationnement devra être discutée. Par ailleurs, le franchissement de la route des Acacias s'avère un enjeu fondamental en termes de continuité piétonne. Ce point devra être discuté afin d'aboutir à la solution la plus adéquate.

### Légende

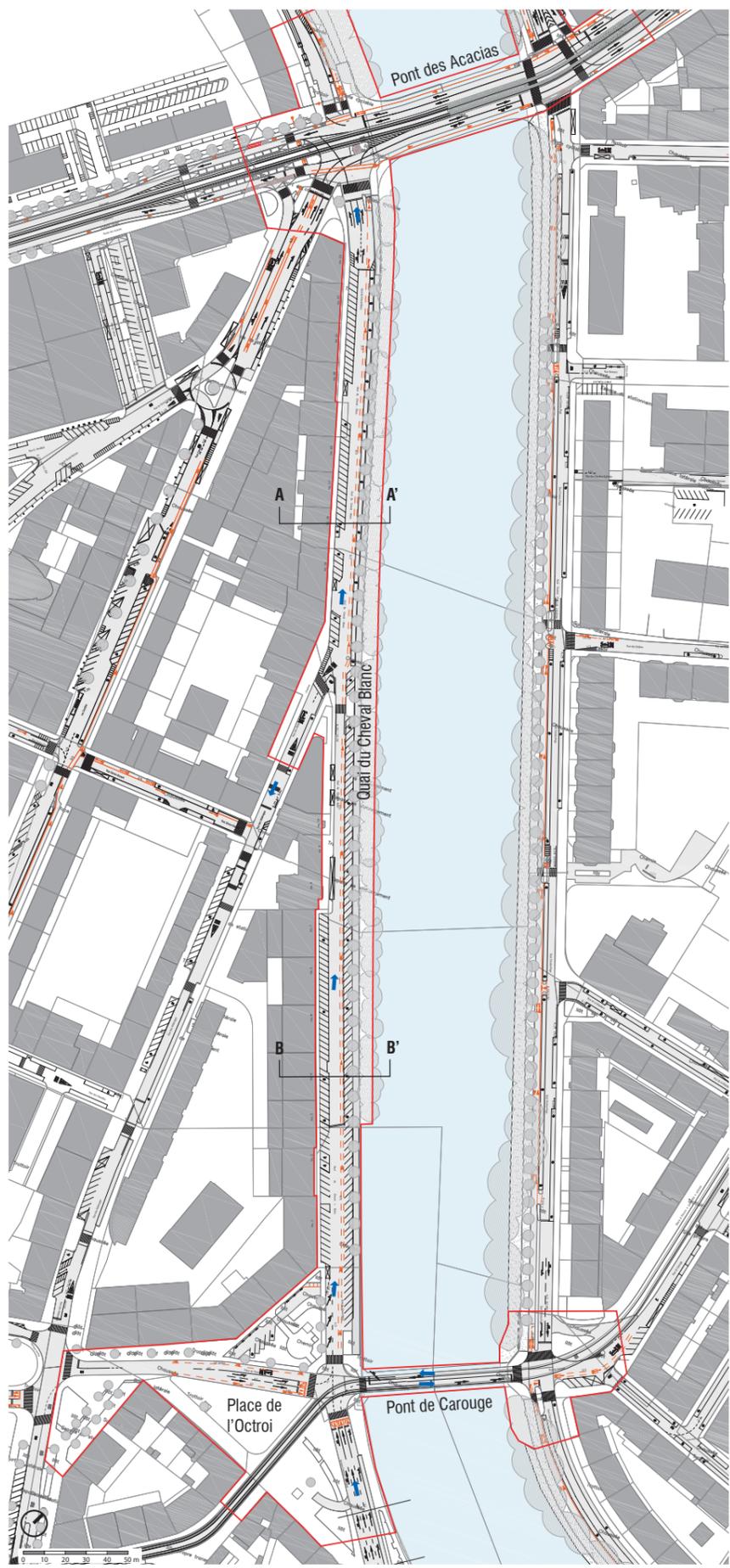
- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

### Franchissement

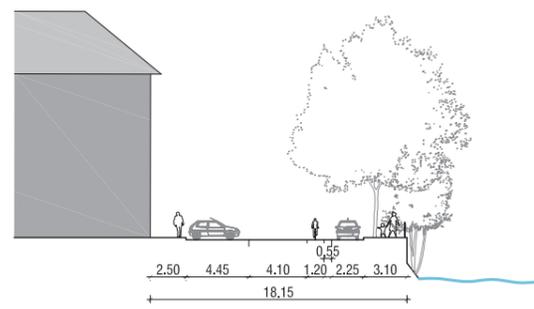
- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

- Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

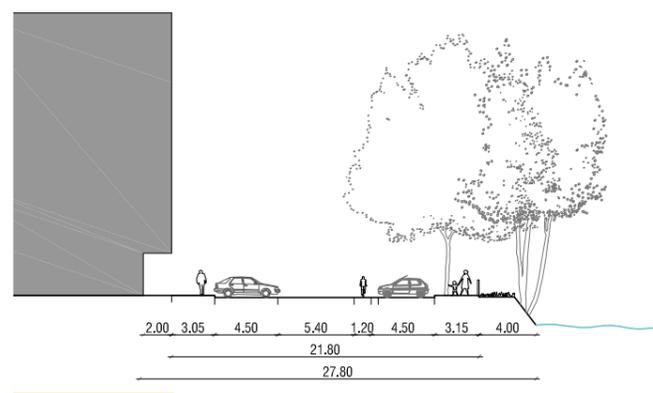
**SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE**  
**S53A. Le Quai et la ripisylve**  
**S532A. Quai du Cheval Blanc**



F53. Pont des Acacias



**Coupe AA' 1/500**  
**Quai du Cheval Blanc**



**Coupe BB' 1/500**  
**Quai du Cheval Blanc**

F54. Pont de Carouge



Quai du Cheval Blanc



Quai du Cheval Blanc

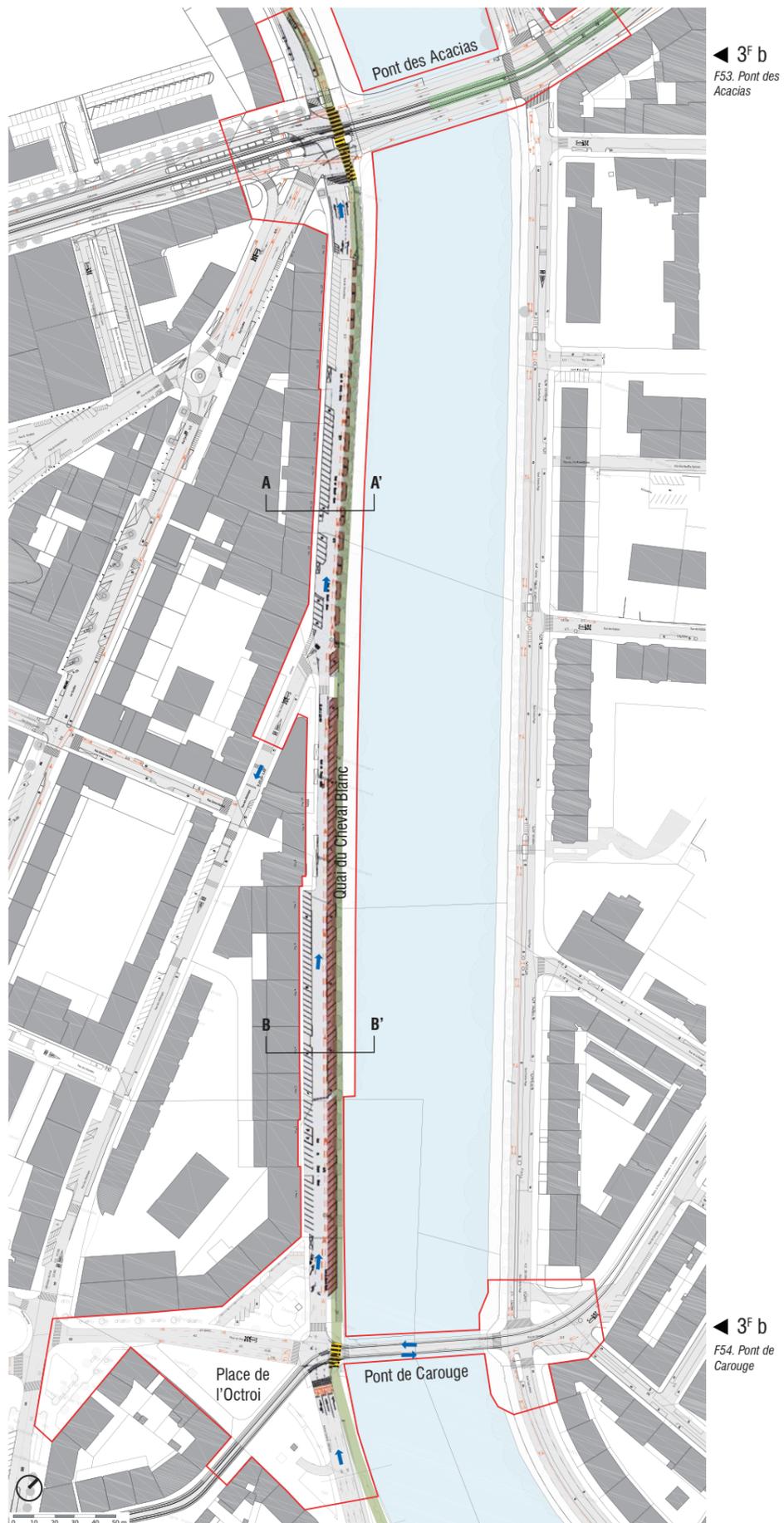


Pont de Carouge

- Légende**
- Périmètre de pertinence
  - ⇄ Sens de circulation
  - Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

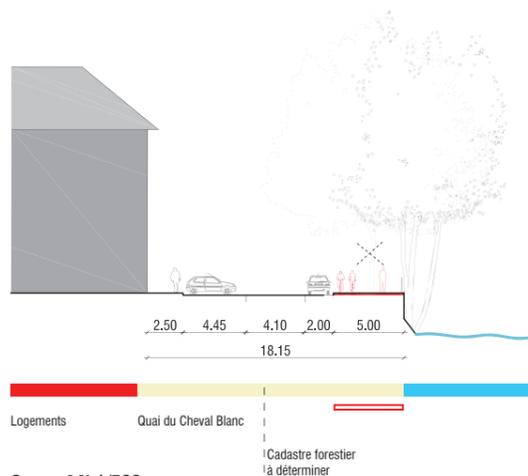
**Emprise dans l'existant**

## SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE S53A. Le Quai et la ripisylve S532A. Quai du Cheval Blanc

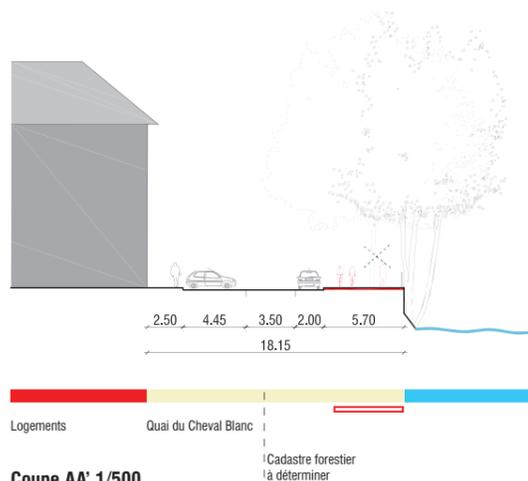


◀ 3<sup>F</sup> b  
F53. Pont des Acacias

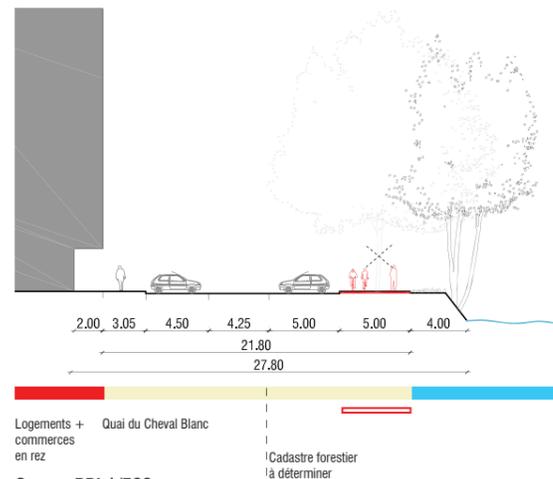
◀ 3<sup>F</sup> b  
F54. Pont de Carouge



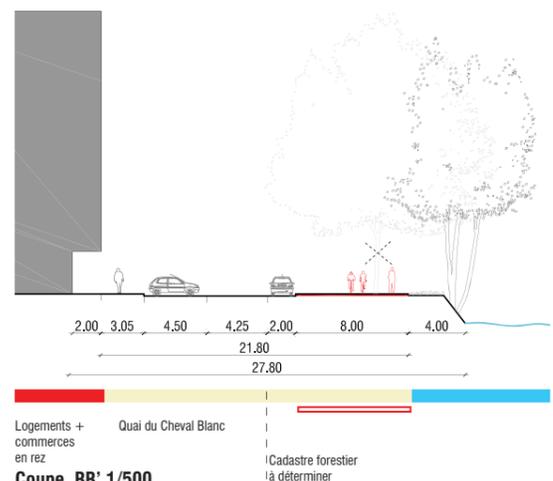
Coupe AA' 1/500  
Quai du Cheval Blanc  
Option minimale



Coupe AA' 1/500  
Quai du Cheval Blanc  
Option souhaitée



Coupe BB' 1/500  
Quai du Cheval Blanc  
Option minimale



Coupe BB' 1/500  
Quai du Cheval Blanc  
Option souhaitée

### Parti

Valoriser le contraste entre la ville dense et la rive naturelle.  
**Contrainte.** Suppression d'une ligne de places de parking pour placer la VVA côté rive  
**Enjeux ou potentiels.**  
**Enjeu.** Création d'une promenade urbaine de qualité le long d'une rue relativement passante.  
**Potentiels.** Suppression des arbres d'alignement plantés sur les trottoirs du quai haut, de manière à favoriser une croissance débordante plus harmonieuse de l'arborescence indigène de la ripisylve.  
 Potentiel d'élargissement d'une bande de 3 à 4 m côté rive (à négocier par rapport au potentiel que cette surface représente pour une compensation de stationnement).  
**Contraintes.** Consulter le service des monuments et sites pour l'alignement historique de platanes présent sur le quai.

### Trafic

- Caractéristiques.**
- Le gabarit du Quai du Cheval-Blanc (réseau primaire à sens unique) permet l'aménagement de la VVA sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Néanmoins des places de stationnement devront être supprimées sur le côté Est de la chaussée.
  - Côté Nord, les 31 places longitudinales pourront être maintenues, à condition que la chaussée soit réduite à 4.20 m (actuellement 5.4 m + bande cyclable 1.2 m). Dans la partie intermédiaire du tronçon, après le rétrécissement de la chaussée, les places de stationnement en épi devront être transformées en places longitudinales afin de garantir un gabarit de chaussée suffisant. Au Sud du tracé, les places en épi pourront être maintenues afin de limiter l'impact sur le stationnement (option minimale). Dans l'idée d'accroître le gabarit de la voie verte (confort des usagers), ces places de stationnement pourront être transformées en places longitudinales (option souhaitée)
  - Stationnements : option minimale: - 11 pl. TI; option souhaitée: - 36 pl. TI
  - F54. Le franchissement au débouché Ouest du pont de Carouge devra être complété par une bande cyclable et un feu (3<sup>F</sup>b). Par ailleurs, cette traversée pourrait s'insérer dans une réflexion plus globale à l'échelle de la place de l'Octroi (cf. infra S541).

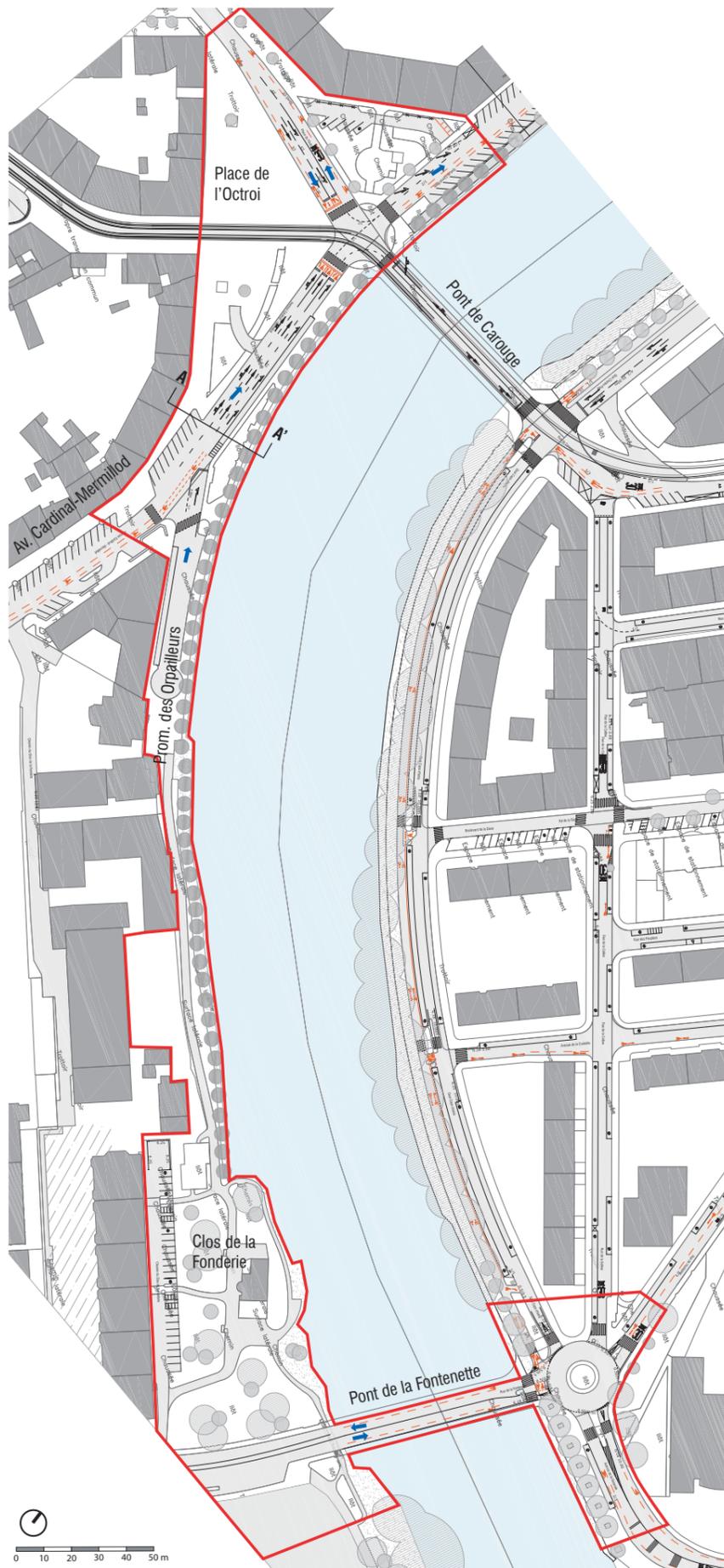
### RECOMMANDATION

L'aménagement de la VVA dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation, néanmoins une attention particulière devra être portée à la question du stationnement, si l'on souhaite limiter le nombre de places supprimées.

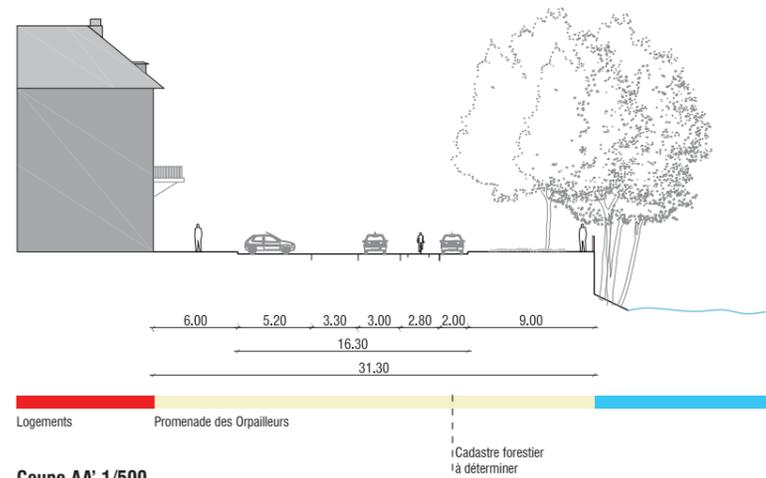
A coordonner avec la restauration du Pont de Carouge

<b>Légende</b>	<b>Franchissement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Périmètre de pertinence</li> <li>— Tracé voie verte (gabarit 5m)</li> <li>— Variante voie verte</li> <li>— Stationnement à supprimer / modifier</li> <li>↕ Sens de circulation</li> <li>— Traversée à aménager / réaménager</li> <li>— Implantation de la Voie verte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◁ Type 1</li> <li>◁ Type 2</li> <li>◁ Type 3</li> <li>◁ Urgente (a)</li> <li>◁ Singulière (b)</li> <li>◁ Type (c)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>— Ville de Genève</li> <li>— DP Communal</li> <li>— DP Cantonal</li> <li>— Etat de Genève, Privé</li> <li>— Etat de Genève COP, Privé</li> <li>— Privé</li> <li>— Dépendance</li> <li>— Hôpital, Privé</li> <li>— Commune, Privé</li> </ul>	<p>(cf. plan foncier de la Ville de Genève)</p>

**SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE**  
**S54A. Promenades aménagées**  
**S541A. Promenade des Orpailleurs**



**Emprise dans l'existant**



**Coupe AA' 1/500**  
**Promenade des Orpailleurs**

F54. Pont de Carouge

F541. Pont de la Fontenette



Promenade des Orpailleurs



Promenade des Orpailleurs



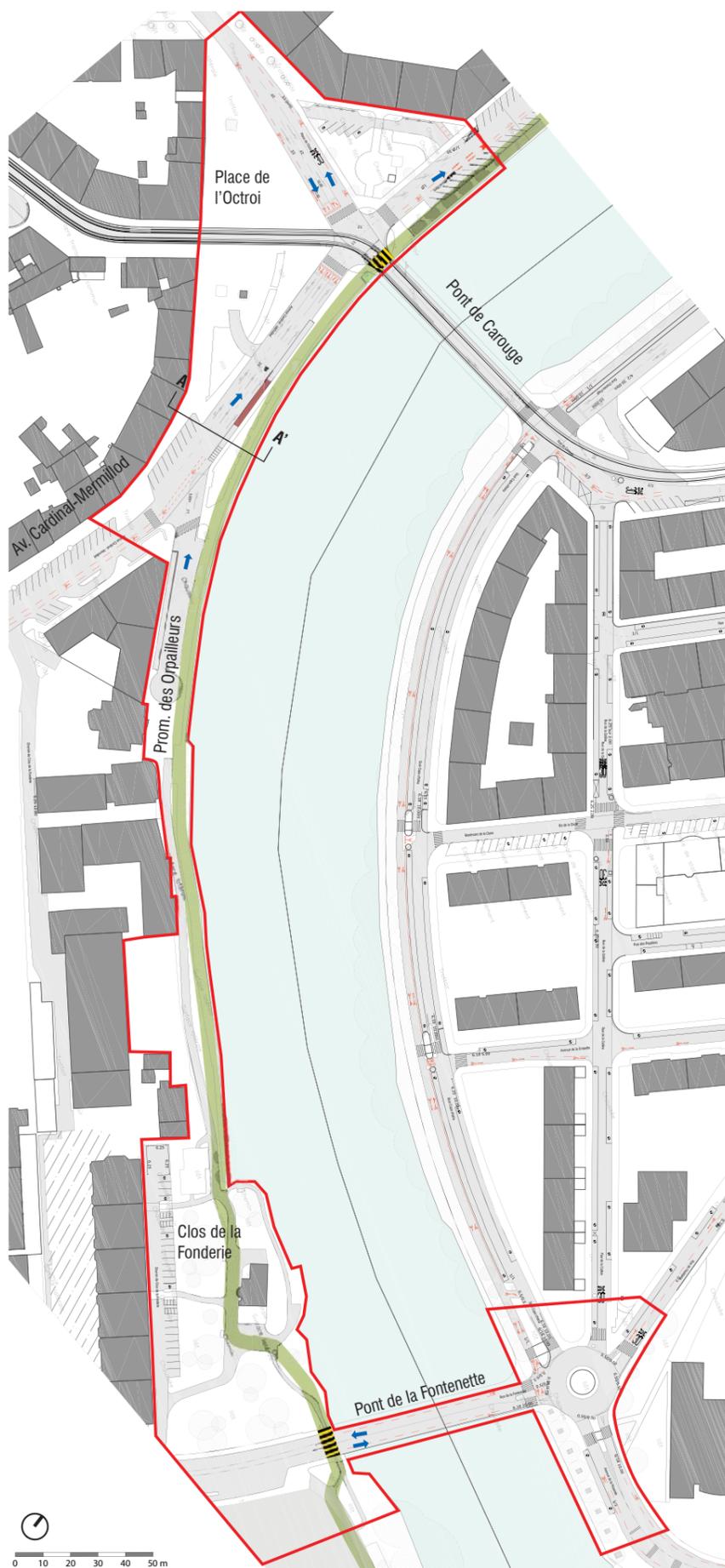
Promenade des Orpailleurs

- Légende**
- Périmètre de pertinence
  - ⇄ Sens de circulation
  - Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

## SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE

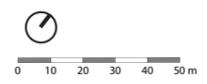
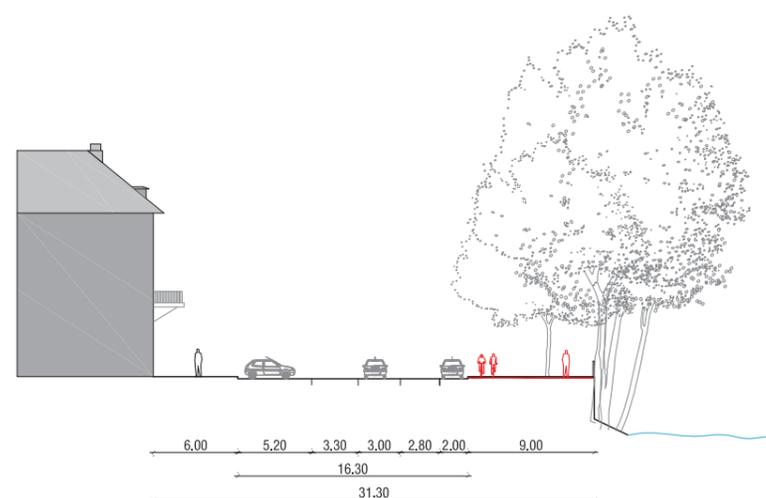
### S54A. Promenades aménagées

#### S541A. Promenade des Orpailleurs



3<sup>F</sup> b  
F54. Pont de Carouge

1 b  
F541. Pont de la Fontenette



### Principes d'aménagement

### Parti

Insertion urbaine de la VVA permettant de valoriser trois sous-secteurs aux ambiances différenciées : une frange à la Place de l'Octroi, le passage en promenade, la traversée du parc.  
**Contraintes.** Négociation du réaménagement du passage sous le Pont de la Fontenette.  
**Enjeux ou potentiels.** Place de l'Octroi : le passage de la VVA, en bordure de l'Arve, peut être l'occasion de réarticuler, sur la frange, les aménagements partiels plus ou moins heureux d'époques différentes de la place. Secteur central : la promenade de bord de rive pourrait accompagner une restructuration urbaine, prévisible à plus ou moins long terme à cet endroit. Traversée du parc public : elle pourrait être l'occasion de requalifier les chemins et places de jeux du jardin public existant.

### Trafic

- Caractéristiques.**
- Le gabarit de l'av. Cardinal-Mermillod (réseau primaire à sens unique) permet l'aménagement de la VVA sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Des places de stationnement devront néanmoins être supprimées sur le côté rive de la chaussée. Les places en épi situées dans le square en bordure de la Promenade des Orpailleurs pourront être transformées en places longitudinales.
  - Stationnements : - 16 places TI.
  - La Promenade des Orpailleurs étant un site propre piéton et cyclable, l'aménagement de la VVA sur ce tronçon n'engendre aucun impact sur le trafic. Le gabarit du cheminement, parfois inférieur à 5 mètres, pourra néanmoins nécessiter des adaptations.
  - F541. Au vu des charges de trafic importantes sur cet axe du réseau primaire, il paraît judicieux d'étudier une option élargissement du passage piéton existant sous le pont de la Fontenette (1b) pour la variante A.

**Complément.**  
Le raccord au pont et la traversée de la rue de la Fontenette (réseau primaire) devra être totalement aménagé et comprendre à la fois une bande piétonne et une bande cyclable (3b). Cette option devient principale pour la variante B.

**RECOMMANDATION**  
L'aménagement de la VVA dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation. Une attention particulière devra toutefois être portée à la question du stationnement dans le sous-secteur ouest, à celle du franchissement Fontenette côté Est.

**Légende**

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

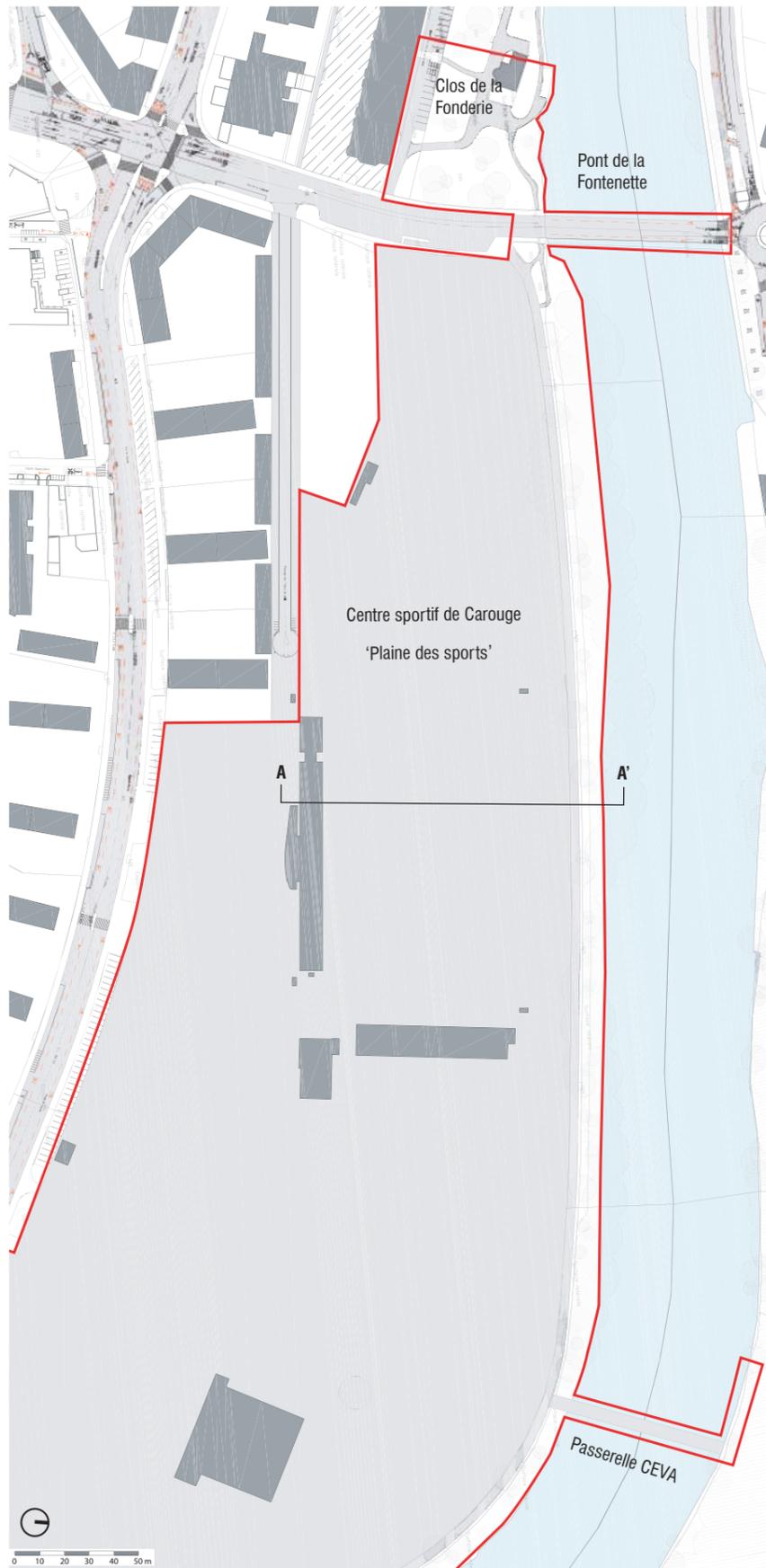
**Franchissement**

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

Ville de Genève  
 DP Communal  
 DP Cantonal  
 Etat de Genève, Privé  
 Etat de Genève COP, Privé  
 Privé  
 Dépendance  
 Hôpital, Privé  
 Commune, Privé

(cf. plan foncier de la Ville de Genève)

**SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE**  
**S54A. Promenades aménagées**  
**S542A. Plaine des sports**



**Emprise dans l'existant**



**Coupe AA' 1/500**  
**Centre sportif**



Passage sous le pont de la Fontenette



Centre sportif de Carouge

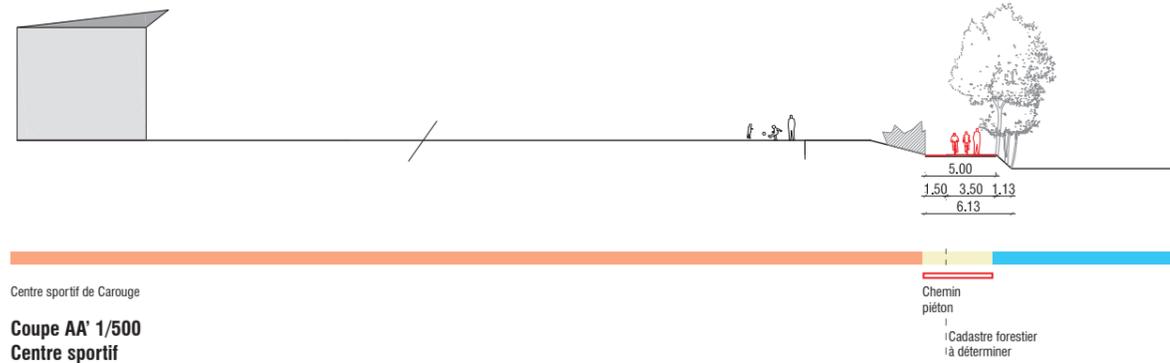
**Légende**

- Périmètre de pertinence
  - ⇕ Sens de circulation
  - Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

**SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE**  
**S54A. Promenades aménagées**  
**S542A. Plaine des sports**



**Principes d'aménagement**



**Parti**

Insertion de la VVA sur le cheminement existant et réaménagement des accès aux différents terrains du centre sportif de Carouge. Articulation avec le projet CEVA pour le franchissement de l'Arve et le raccord avec la séquence Champel.  
**Contrainte.** L'implantation de la VVA sur la partie rive droite de l'Arve ainsi que sur le pont CEVA devront faire l'objet de négociations foncières.  
**Enjeux ou potentiels.** Un équipement complémentaire à la tête de la passerelle CEVA pourrait être intéressant (négociation ou offre au centre sportif) pour financer le franchissement de l'Arve, le rapport à l'autre rive et l'ascenseur. Ecofolie : Maison des sports de la nature et de la ville.  
**Potentiels.** Coordonner avec PDQ Fontenette.

**Trafic**

**Caractéristiques.**  
 La Promenade des Orpailleurs étant un site propre piéton et cyclable, l'aménagement de la VVA sur ce tronçon n'engendre aucun impact sur le trafic. Le gabarit du cheminement, inférieur à 5m, nécessitera néanmoins un réaménagement.

**RECOMMANDATION**

L'aménagement de la VVA dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation.

- A coordonner avec PDQ Fontenette
- A coordonner avec projet de la passerelle CEVA (bureau BMS)

**Légende**

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- ⇄ Sens de circulation
- ⇄ Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte
- Espace public projeté

**Franchissement**

- ◁ Type 1
- ◁ Type 2
- ◁ Type 3
- ◁ Urgente (a)
- ◁ Singulière (b)
- ◁ Type (c)

- Ville de Genève
- DP Communal
- DP Cantonal
- Etat de Genève, Privé
- Etat de Genève COP, Privé
- Privé
- Dépendance
- Hôpital, Privé
- Commune, Privé

(cf. plan foncier de la Ville de Genève)

**SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE**  
**La promenade des sports et la ripisylve**  
**Variante B**

Noeud 4. Le Pont de la Jonction

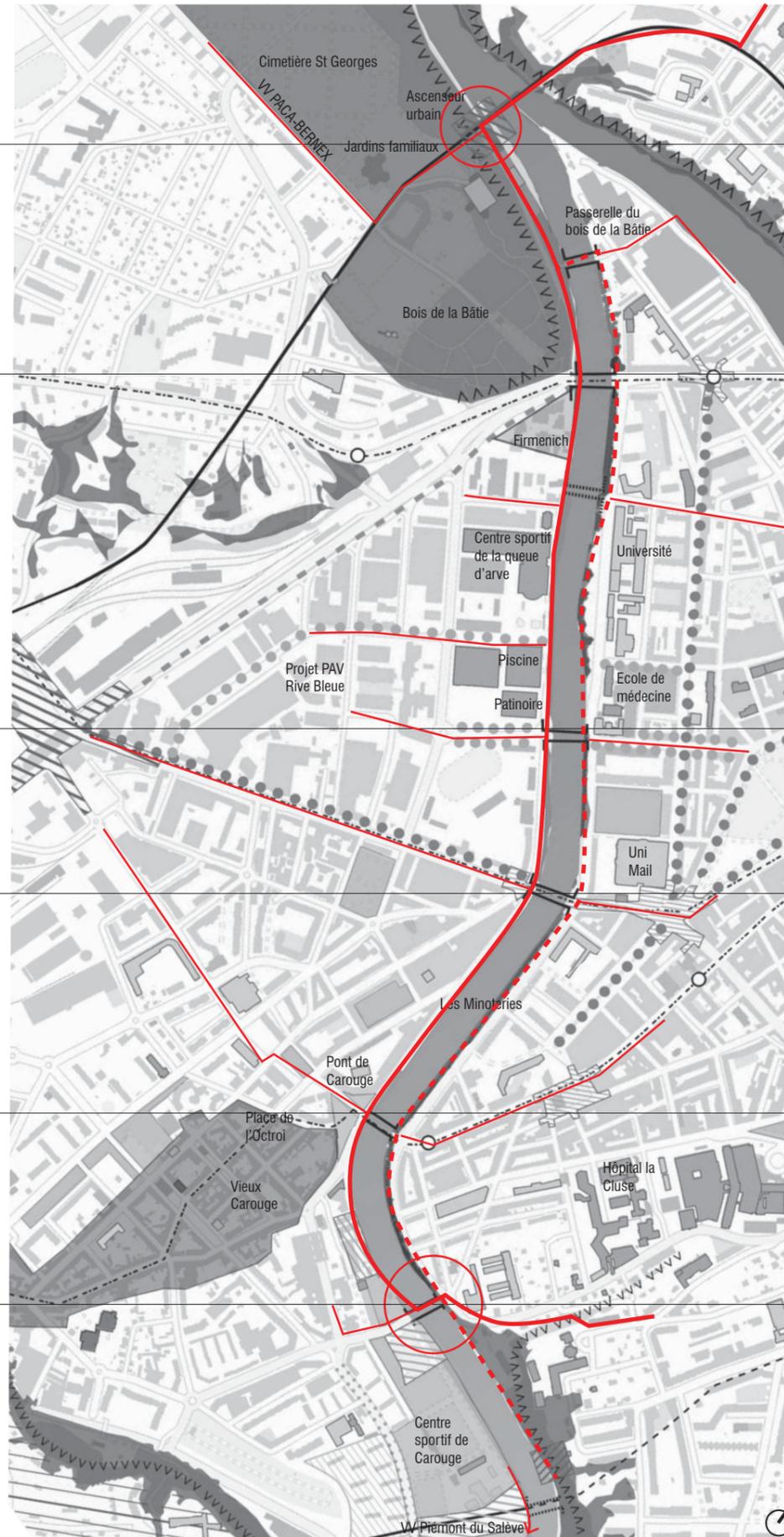
S 51.  
Bois de la Bâtie

S 52.  
Equipements à quai

S 53.  
Le Quai et la ripisylve

S 54.  
Promenades aménagées

Noeud 5. Le Pont de la Fontenette



1 a Noeud 4. Pont de la Jonction

1 a F51. Pont Saint Georges

3 a F52. Pont Wisdorf

3<sup>F</sup> b F53. Pont des Acacias

3<sup>F</sup> b F54. Pont de Carouge

3 b Noeud 5. Pont de la Fontenette

**Plan de situation**

**Franchissements**

**Les franchissements**

Typologie de franchissement	Situation
Franchissement type 1	Urgente (a)
Franchissement type 2	Singulière (b)
Franchissement type 3	Type (c)

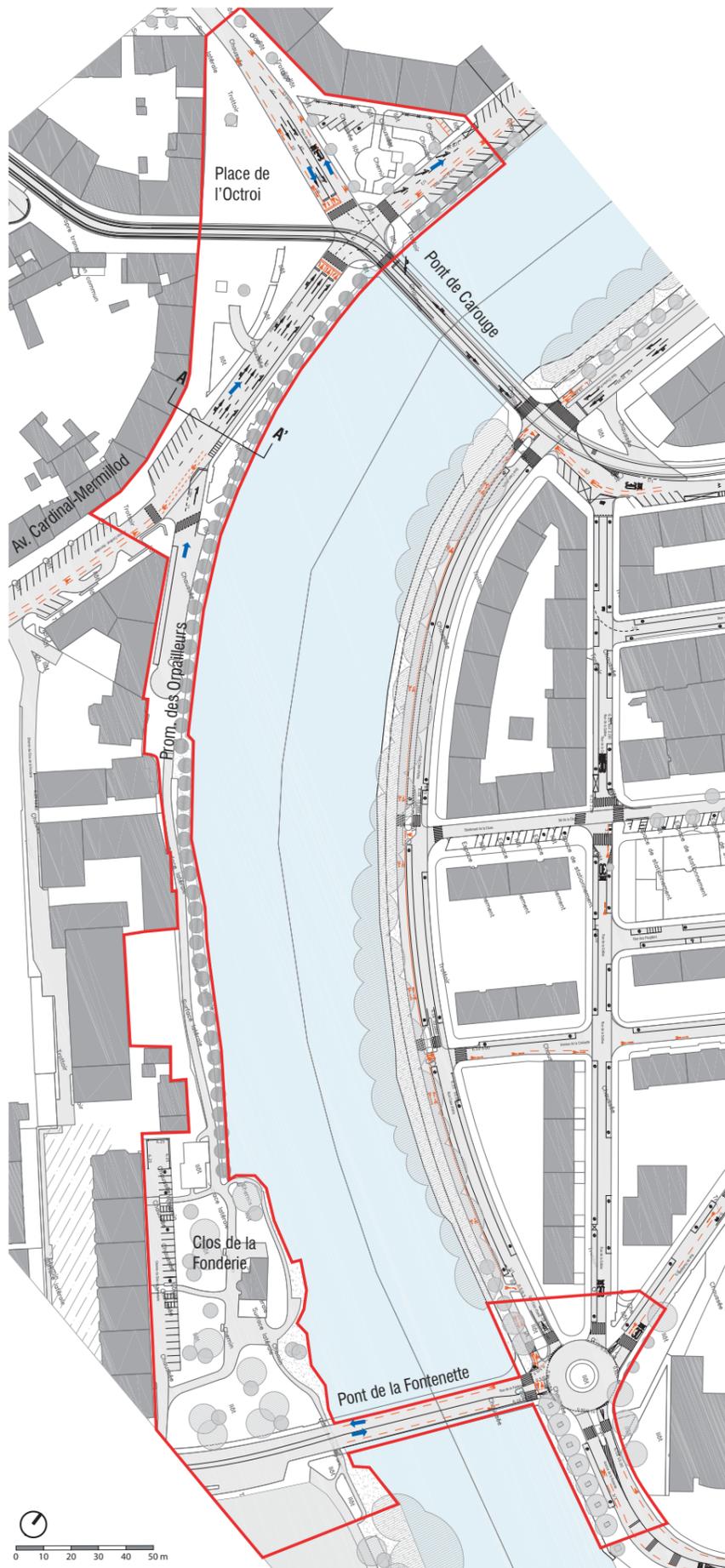
**Degré de priorité**

- ① : court terme
- ② : moyen terme
- ③ : long terme

**Légende**

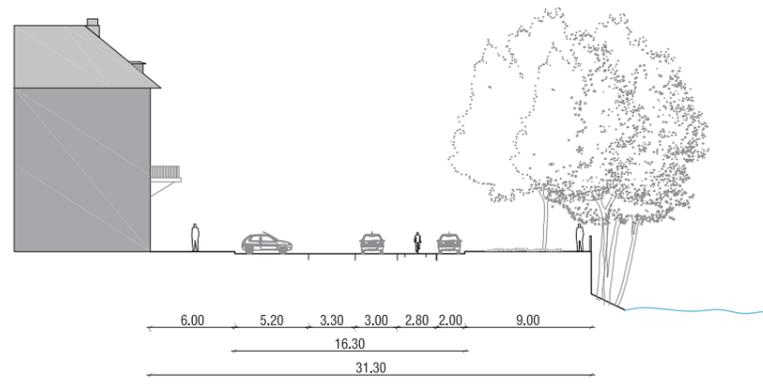
- Voie majeure (axe principal)
- 'Contre allée' (itinéraire bis)
- Dendrite (desserte locale)
- Noeud séquentiel (programme 'Ecofolie')
- Bâtiment public
- Espace public projeté

**SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE**  
**S54B. Promenades aménagées**  
**S541B. Promenade des Orpailleurs**

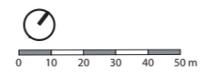


F54. Pont de Carouge

Noeud 5. Pont de la Fontenette



**Coupe AA' 1/500**  
**Promenade des Orpailleurs**



**Emprise dans l'existant**



Promenade des Orpailleurs



Promenade des Orpailleurs



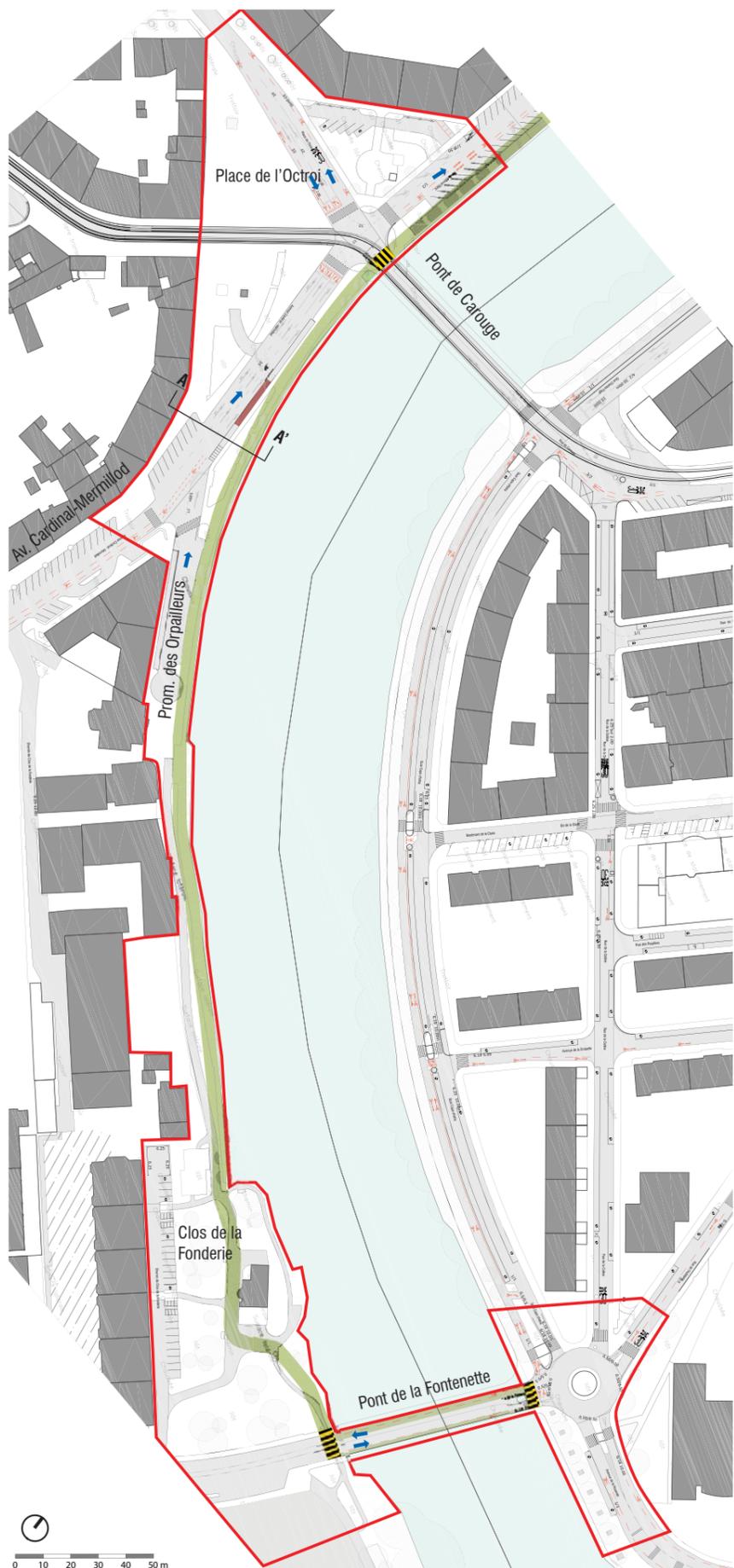
Promenade des Orpailleurs

- Légende**
- Périmètre de pertinence
  - ⇄ Sens de circulation
  - Ville de Genève
  - DP Communal
  - DP Cantonal
  - Etat de Genève, Privé
  - Etat de Genève COP, Privé
  - Privé
  - Dépendance
  - Hôpital, Privé
  - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

## SÉQUENCE 5. AU FIL DE L'ARVE

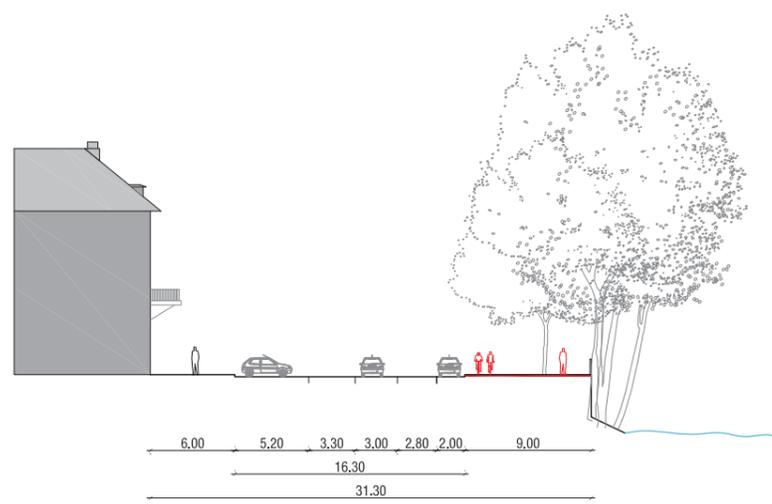
### S54B. Promenades aménagées

### S541B. Promenade des Orpailleurs



3<sup>F</sup> b  
F54. Pont de Carouge

3 b  
Noeud 5. Pont de la Fontenette



### Parti

Insertion urbaine de la VVA permettant de valoriser trois sous-secteurs aux ambiances différenciées : une frange à la Place de l'octroi, le passage en promenade, la traversée du parc.

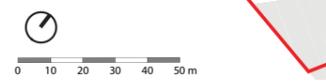
**Contraintes.** Négociation du raccord au Pont de la Fontenette  
**Enjeux ou potentiels.** Place de l'octroi : le passage de la VVA, en bordure de l'Arve, peut être l'occasion de réarticuler, sur la frange, les aménagements partiels plus ou moins heureux d'époques différentes de la place. Secteur central : la promenade de bord de rive pourrait accompagner une restructuration urbaine, prévisible à plus ou moins long terme à cet endroit. Traversée du parc public : elle pourrait être l'occasion de requalifier les chemins et places de jeux du jardin public existant.

### Trafic

- Caractéristiques.**
- Le gabarit de l'av. Cardinal-Mermillod (réseau primaire à sens unique) permet l'aménagement de la VVA sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Des places de stationnement devront néanmoins être supprimées sur le côté rive de la chaussée. Les places en épi situées dans le square en bordure de la Promenade des Orpailleurs pourront être transformées en places longitudinales.
  - Stationnements : - 16 places TI.
  - La Promenade des Orpailleurs étant un site propre piéton et cyclable, l'aménagement de la VVA sur ce tronçon n'engendre aucun impact sur le trafic. Le gabarit du cheminement, parfois inférieur à 5 mètres, pourra néanmoins nécessiter des adaptations.
  - F541. Le raccord au pont et la traversée de la rue de la Fontenette (réseau primaire) devra être totalement aménagé et comprendre à la fois un passage piéton et une bande cyclable (3b).

**Complément.**  
 Cette option devient principale dans le cas des variantes C,D et E de la séquence 6.

**RECOMMANDATION**  
 L'aménagement de la VVA dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation. Une attention particulière devra toutefois être portée à la question du stationnement dans le sous-secteur ouest, à celle du franchissement Fontenette côté Est.



### Principes d'aménagement

**Légende**

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

**Franchissement**

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

■ Ville de Genève  
■ DP Communal  
■ DP Cantonal  
■ Etat de Genève, Privé  
■ Etat de Genève COP, Privé  
■ Privé  
■ Dépendance  
■ Hôpital, Privé  
■ Commune, Privé  
(cf. plan foncier de la Ville de Genève)